



Diagnostic partagé
Projet de territoire de développement durable

Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	4
1. Contexte.....	4
2. La méthodologie du projet de territoire de la CCBHV	6
Lecture des fiches thématiques.....	9
Cohésion sociale et solidarité.....	10
<i>La démographie</i>	
<i>Vers une précarisation de la population</i>	
<i>La santé</i>	
<i>Les coopérations locales et décentralisées</i>	
Aménagement et cadre de vie.....	21
<i>Ancrage territorial et planification</i>	
<i>Paysages et urbanisation</i>	
<i>Cadre urbain et logement</i>	
Vie locale.....	30
<i>Education et formation</i>	
<i>Enfance et jeunesse</i>	
<i>Culture et festivités – Vie associative – Sports et loisirs</i>	
<i>Démocratie participative – communication – Information</i>	
Développement économique.....	40
<i>L'emploi et le chômage</i>	
<i>L'agriculture et la sylviculture</i>	
<i>Commerces – Artisanats – Industries – Savoir-faire</i>	
<i>La convention interrégionale du Massif des Vosges</i>	

Tourisme	51
<i>L'attractivité du territoire</i>	
<i>L'accueil touristique</i>	
<i>L'office du tourisme</i>	
<i>La convention interrégionale du Massif des Vosges</i>	
Emission de gaz à effet de serre	58
<i>La route nationale 66</i>	
<i>Une multi-modalité principalement axée sur le transport routier</i>	
<i>Les déplacements doux ou dit « actifs »</i>	
<i>L'énergie</i>	
Ressources naturelles et biodiversité	68
<i>Un patrimoine naturel riche et diversifié</i>	
<i>La préservation de la qualité de la Moselle</i>	
<i>Risques et nuisances</i>	
<i>La gestion des déchets</i>	

Introduction

1. Contexte

Le développement durable est un enjeu de société majeur. Il s'appuie sur une reconnaissance à l'échelle internationale des grands problèmes de la planète et sur les réponses indispensables à mettre en œuvre à l'échelle locale. C'est en effet localement, au niveau d'un territoire, que la mise en place d'actions en faveur du développement durable est la plus bénéfique.

Le projet de territoire est basé sur le concept de développement durable, dont une définition a été proposée par la commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland.

C'est « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Réalisé dans une logique partenariale et d'implication de la population, le projet de territoire se traduit par un programme d'actions de dix ans reposant sur l'équilibre entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, qui sont les trois piliers du développement durable.

C'est lors du Sommet mondial de la Terre de Rio en 1992, qu'a été défini un programme ambitieux de lutte contre les changements climatiques et pour la protection de la biodiversité. La Déclaration de Rio consacre le rôle prépondérant des autorités locales pour aborder avec efficacité les enjeux du développement durable, notamment dans son article 28 : « ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. »

Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable ». Les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un programme à leur échelle, intégrant les principes du développement durable.

Adopté en réunion interministérielle en juillet 2006, le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable a permis de donner un cadre à ses projets. Il rappelle que le développement durable poursuit 5 finalités essentielles et identifie 5 éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable. Le projet de territoire de la CCBHV tend à répondre à ce cadre et suit la méthodologie Agenda 21.

Clés méthodologiques :

- o La participation des acteurs
- o L'organisation du pilotage
- o La transversalité des approches
- o L'évaluation partagée
- o Une stratégie d'amélioration continue

Finalités de Développement Durable :

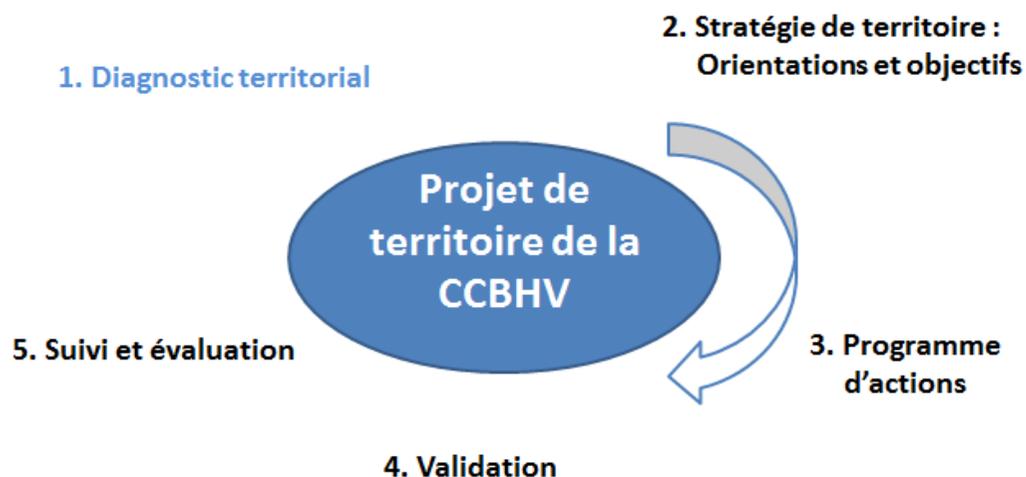
- o Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- o Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- o Épanouissement de tous les êtres humains
- o Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- o Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2. La méthodologie du projet de territoire de la CCBHV

Consciente de ces enjeux et s'appuyant sur les finalités et clés méthodologiques définies par le ministère, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges élabore son projet de territoire de développement durable.

Il résulte de l'implication des élus locaux et est l'expression d'une volonté collective : huit communes pour construire un avenir commun.

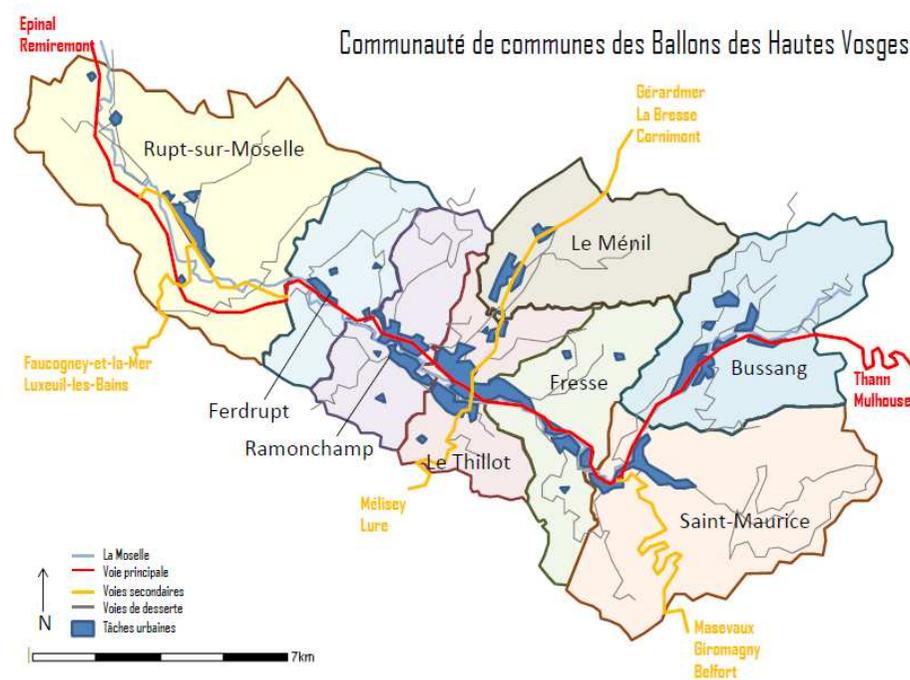
Tout d'abord document stratégique, le projet de territoire permettra d'ancrer la réflexion prospective dans une réalisation concrète. Il permettra d'appréhender les nouveaux enjeux et fixer le cap pour les années à venir. Il est constitué de cycles successifs et de plusieurs étapes :



La communauté de communes s'est engagée dans cette démarche en 2012 à l'initiative de l'ancienne Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges et de la source de la Moselle. Afin d'assurer la cohérence de la démarche, le périmètre initial du projet (3 communes) a été élargi le 1er janvier 2013, lors de la fusion des 2 communautés de communes afin d'englober les 8 communes du territoire.

A noter que par arrêté préfectoral en date du 13 Juin 2013, la communauté de communes dispose des compétences suivantes :

- L'aménagement de l'espace
 - Le renforcement de l'attractivité du territoire
 - Les actions collectives
- Le développement économique
 - Le développement des infrastructures
 - Les actions de développement économique d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Les actions sociales d'intérêt communautaire
- Le transport intérieur



Le présent document constitue la première étape du projet de territoire : le diagnostic territorial global partagé. « Photographie » du territoire, il dresse, à travers de grands axes un état des lieux de la commune.

Les données présentes dans ce document sont issues de statistiques, de recherches documentaires, de sites Internet de référence mais surtout de 3 ateliers de concertation thématiques menés avec les acteurs du territoire.

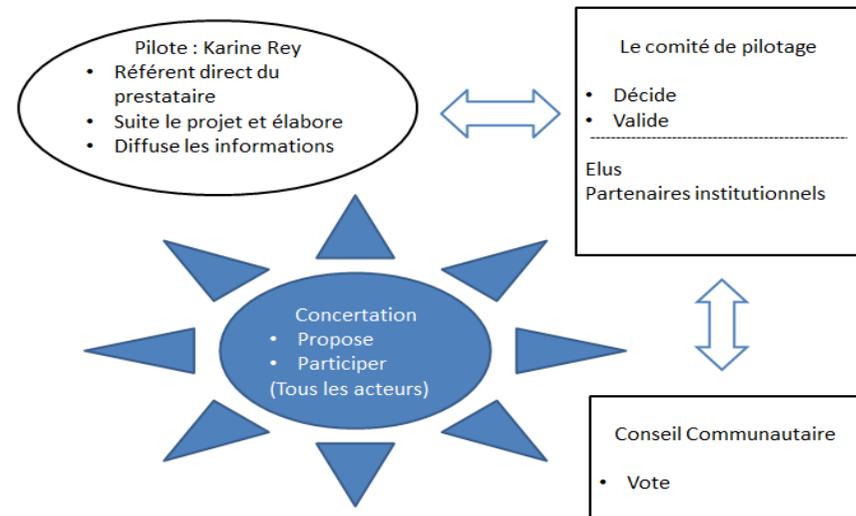
Ces ateliers ont permis de recueillir les opinions et les perceptions des différents acteurs du territoire afin de réaliser le diagnostic « vécu » partagé et faire émerger les forces, faiblesses et enjeux du territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de dégager les enjeux de développement durable du territoire en vue de la construction d'une Stratégie locale de développement durable, adaptée aux moyens et aux besoins du territoire.

Par la suite, l'ensemble des parties prenantes seront invitées à proposer des actions concrètes afin d'élaborer un Programme de mise en œuvre des actions qui sera validé par les élus.

La commune est le maître d'ouvrage de ce projet de territoire mais la démarche implique la participation de tous. Ce projet nécessite ainsi d'identifier les processus de prises de décisions qui en découlent et d'être absolument transparent sur ceux-ci :

Pour l'ensemble de cette démarche, la CCBHV est accompagnée par le Bureau d'études AD'3E spécialisé dans le Management du Développement Durable et Environnemental.



Lecture des fiches thématiques

Chaque AXE thématique décline des sous-thèmes à interroger pour le développement durable de la communauté de communes, en permettant notamment l'épanouissement et la qualité de vie des habitants tout en permettant la protection de l'environnement et l'essor économique.

Chaque AXE dispose d'un code couleur pour le distinguer. Ils s'organisent suivant 3 points :

- Le contexte local (chiffres et éléments clés de compréhension)
- Une matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
- Les enjeux spécifiques à l'axe

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture **BLEUE**.

AXE 1 : Cohésion sociale et solidarités

Contexte local

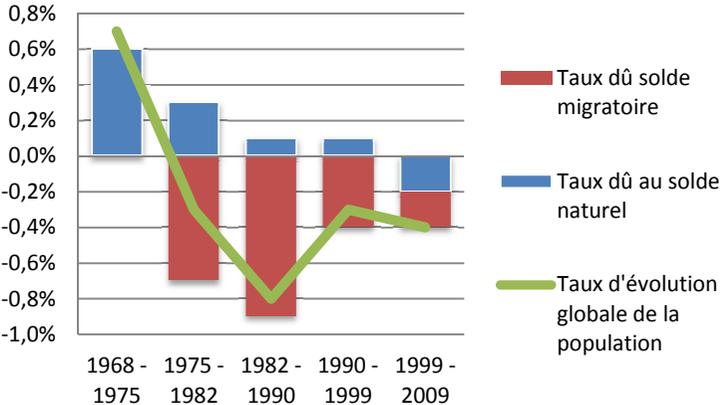
1. La démographie

La population du territoire de la CCBHV a connu un solde naturel positif (somme des naissances et décès) dans les années 60 suite au Baby-Boom d'après-guerre. La situation s'est inversée à partir de 1975 par les actions cumulées d'un solde migratoire négatif (entrées et sorties du territoire) et d'un solde naturel en baisse. Le dernier recensement (1999-2009) fait état d'une dépression démographique plus importante (Source : ODMSE¹).

La population de la CCBHV est estimée à 17 757 habitants en 2013 avec une densité moyenne de 86 habitants au km². La population a augmenté d'environ 6% en 2009 et 2013. Elle semble se stabiliser à ce niveau sur les dernières années d'après les chiffres relayés par les communes de la CCBHV.

La tranche d'âge la plus importante en proportion est celle des personnes de 30 à 59 ans qui représente 40% de la population du territoire (40,6% dans le département et 40% en France). Le poids relatif de la classe d'âges des 0-29 a diminué entre 1999 et 2009 et représente 31,4% de la population soit 3 points de moins que le département et 6 points de moins que la France (37,2%). A l'inverse, la classe d'âge des 60 ans et plus a augmenté ces 10 dernières années avec 24,9% de la population soit 4 points de plus que la moyenne vosgienne (22,3% en France). Le vieillissement de la population caractéristique de la tendance française se reflète en moindre mesure sur le territoire communautaire. Cependant, ce vieillissement risque de continuer

Taux d'évolution global de la population en 1975 et 2009

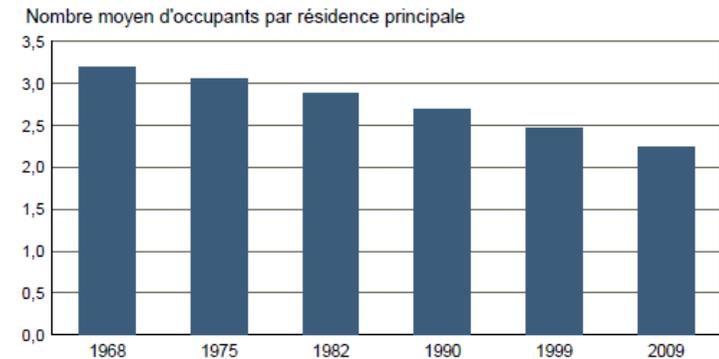


¹ ODMSE : Observatoire Départemental des Mutations Socio-Économiques

sa progression dans les décennies à venir, avec le départ à la retraite de la population de la classe d'âge des 45-59 ans, aujourd'hui très nombreuse.

La prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques territoriales constitue un enjeu fort notamment afin de répondre aux nouveaux besoins de la population.

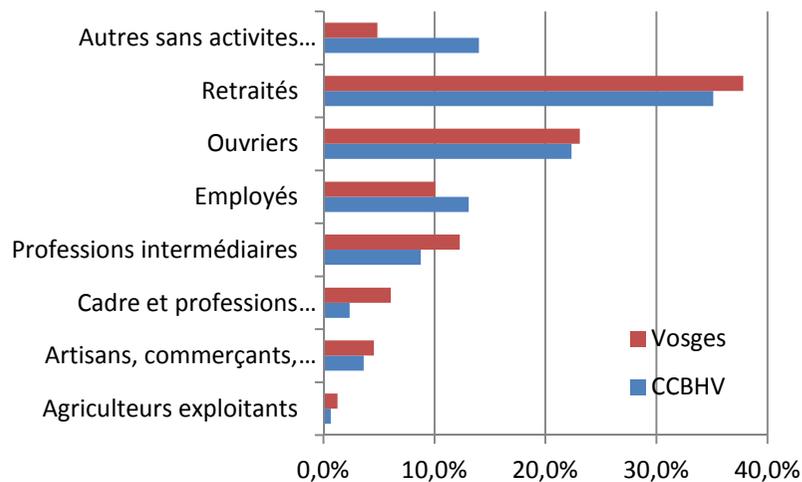
La CCBHV compte 7 071 ménages. Les couples avec ou sans enfant(s) totalisent 65,6% des ménages communautaires. On note tout de même une forte représentativité des couples sans enfants qui correspond 31,5% des ménages avec famille soit 2 points de plus que la moyenne vosgienne. Par ailleurs, les familles monoparentales ne concernent que 6,6% de ces ménages (8,2% dans le département). Néanmoins, conformément à la tendance nationale, la taille des ménages du territoire est en baisse. Elle est passée entre 1968 et 2009 de 3,1 personnes par ménage en moyenne à 2,2 personnes. En 2009, plus de 30% de la population - essentiellement la classe



d'âge des 65 ans et plus - vit seule, marquant une progression de plus de 4% depuis 1999. Ces proportions font échos aux parts relativement faibles de la tranche d'âge 0-29 ans sur le territoire.

En 2009, 70,3% de la population de la CCBHV est active (actifs occupés ayant un emploi et chômeurs) soit une proportion à peu près équivalente à celle du département. Sur le territoire communautaire, la catégorie socioprofessionnelle majoritairement représentée parmi les référents des ménages est celle des retraités avec 35% du total. On note également une forte part des ouvriers, 23% travaillant principalement dans le secteur de l'industrie, et des employés (13%).

Répartition des ménages



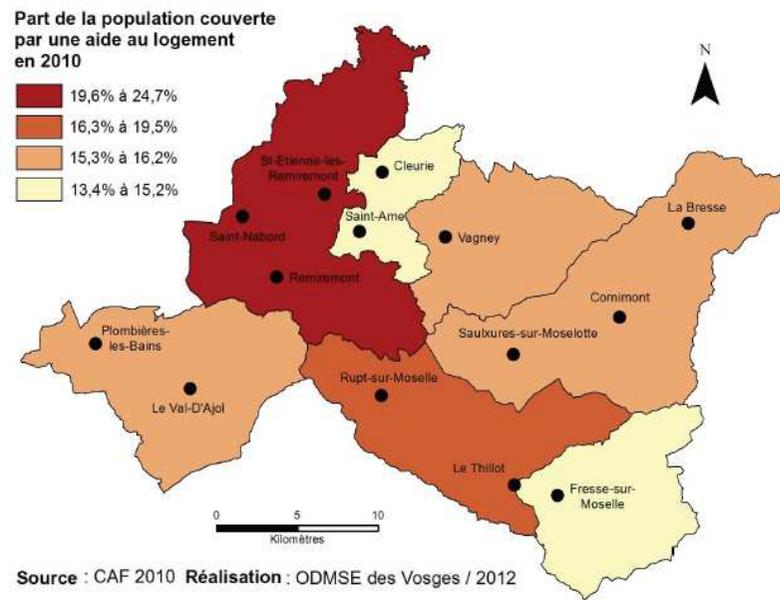
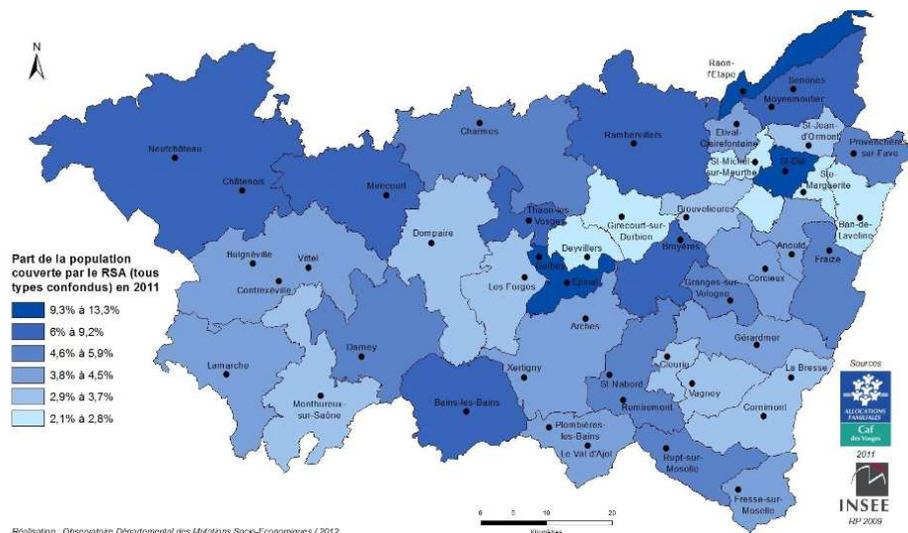
La part des personnes sans activités professionnelles sur le territoire représente 14% (soit 10 points de plus que la moyenne départementale). Ce taux élevé traduit une situation assez délicate de l'emploi sur le territoire renforcé par le déclin des activités industrielles et la crise économique. A l'inverse, on observe une faible représentation des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures, des artisans commerçants, chefs d'entreprises ainsi que des agriculteurs exploitants.

Avec un revenu médian² de 16 388 €, les ménages de la CCBHV se situent en dessous de la médiane vosgienne (17 148 €) mais également de la médiane française (environ 25 000 €). A noter qu'en 2009, 53,3% des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables. Ce revenu plutôt faible témoigne d'une pauvreté rurale en lien notamment avec l'importance de la part de la population non-diplômée mais également avec le vieillissement de la population. On note ainsi une certaine précarisation de la population sur le territoire. Cette tendance s'est amplifiée sur la période de la crise économique, depuis 2008.

² Revenu médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée

2. Vers une précarisation de la population

A l'échelle du Pays de Remiremont, en moyenne 5% de la population est bénéficiaire du RSA en 2011. De plus, 19,5% de la population qui habite les communes du bas du territoire est couverte par l'aide au logement tandis que 13,5% de la population du haut du territoire en bénéficie. Cette différence des taux est liée à la disparité du nombre de part de logement locatif sur le territoire communautaire et au nombre élevé de propriétaires.

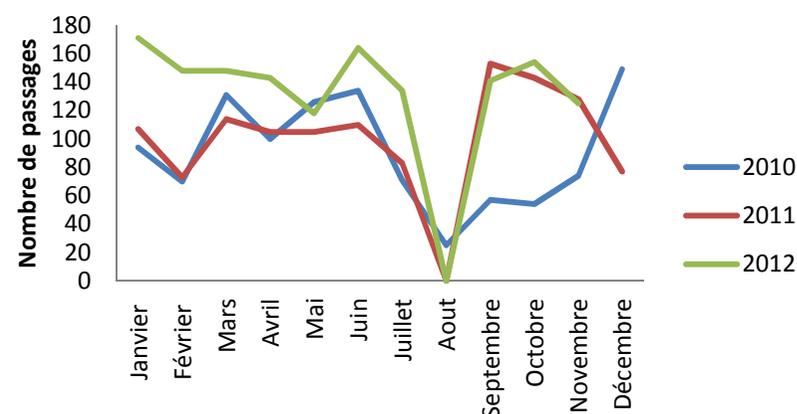


Les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) du territoire agissent en faveur des populations les plus fragilisées et mettent en œuvre de nombreuses actions notamment en termes de renforcement des liens intergénérationnels. Ils interviennent également en aide aux familles touchées par la fermeture des entreprises du territoire. A noter que l'ensemble des communes du territoire mettent à disposition de la population un CCAS actif.

Le territoire dispose également d'un relais de services publics depuis 2010 (sur la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle). La mise en place du relais fait l'objet d'une convention tripartite entre la Maison de l'Emploi du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, la Communauté de communes et le Pays de Remiremont et de ses vallées. Le relais de services publics est un guichet d'accueil polyvalent destiné entre autre à simplifier les démarches administratives des usagers en limitant leurs déplacements auprès des organismes publics. Il couvre tout le secteur de la Haute-Moselle. De nombreux partenaires animent des permanences sur le territoire :

- La CAF,
- Le CPAM,
- Logement de A à Z,
- L'espace info énergie,
- Transitio CTP,
- Le service d'amorçage de projet (SAP),
- Le CAP emploi,
- AGIR abcd,
- Des référents RSA.

Nombre de passages au relais de service public



Depuis son ouverture, le relais de services publics enregistre une augmentation constante de sa fréquentation. Le public bénéficie d'outils et de conseils notamment pour la rédaction et la diffusion des CV. Des offres d'emploi à pourvoir sur le territoire communautaire sont proposées toute l'année. Cependant, ces postes restent peu accessibles par la population à la vue du faible niveau de qualification des actifs. De plus, l'enclavement du territoire ne permet pas une mobilité optimale de la population.

Les actions du relais de services publics sont aussi suppléées par la mission locale du Pays de Remiremont et de ses vallées qui agit notamment en faveur de jeunes.

Enfin, le Conseil général des Vosges mène une politique sociale de proximité sur le département. Ainsi, pour l'exercice des missions de la Direction des Intervention Sociales (DIS), la circonscription Le Thillot-Saulxures a été créée et répartie sur 3 sites. Les missions de la DIS concernent :

- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement,
- La Protection Maternelle et Infantile,
- L'Aide Sociale à l'Enfance,
- L'insertion des publics en difficulté, le dispositif RSA et l'aide au logement.

3. La santé

L'accès aux services de santé est un élément important pour la qualité de vie sur un territoire : il conditionne les facilités pour la vie quotidienne. L'accès aux services est également, au même titre que l'emploi ou le logement, une condition de l'attractivité du territoire.

L'offre de santé recensée sur le territoire est composée des établissements suivants :

- Hôpital local – Maison de retraite de Le Thillot (capacité : 141 places)
- Hôpital local – Maison de retraite de Bussang (capacité : 154 places).

On retrouve des équipements hospitaliers (hospitalisation, urgences, etc...) dans un rayon inférieur à 15 km ce qui génère des déplacements réguliers des habitants vers les pôles urbains pour les consultations (Remiremont).

La prise en charge des malades et des blessés est faite par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Cet établissement public est l'unique gestionnaire des services d'incendie et de secours du département des Vosges. On compte 4 casernes de pompiers sur le territoire communautaire : Le Thillot, Bussang/Saint-Maurice-sur-Moselle, Rupt-sur-Moselle et Ferdrupt. Les communes de la CCBHV sont également membre du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des Communes de la Haute Moselle (SIBIS). Le SIBIS a pour mission les opérations de grosses réparations, d'extensions, de reconstruction ou d'équipement des centres d'incendie et de secours.

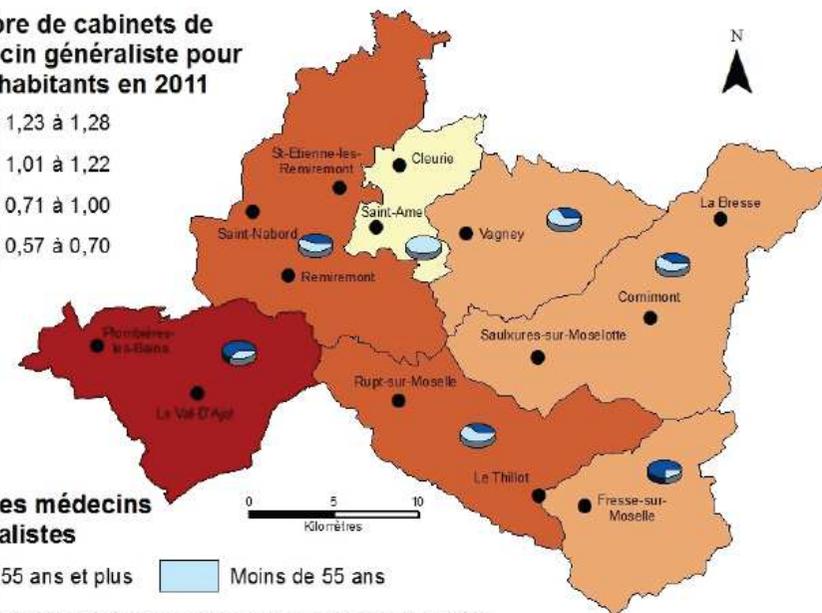
Nombre de cabinets de médecin généraliste pour 1000 habitants en 2011



Age des médecins généralistes



Source : CPAM 2011 Réalisation : ODMSE des Vosges / 2012



Des médecins généralistes sont présents sur le territoire, avec une moyenne atteinte d'1 médecin pour 1000 habitants (1,17 pour le Pays de Remiremont.). Le territoire est néanmoins touché par la problématique du renouvellement des médecins. Le secteur de Fresse-sur-Moselle est notamment classé comme « zone de recours aux soins déficitaires » et est éligible aux aides à l'installation et au maintien de l'activité pour les médecins. Les généralistes acceptant de s'y installer ou d'y maintenir leurs activités bénéficient d'avantages. (Source : ODMSE)³

L'offre de santé est complétée par 14 infirmières, 2 maisons de santé, ainsi que 8 pharmacies.

« L'espace santé du Pays », ouvert en 2010, est un lieu d'accompagnement gratuit animé par des professionnels de la santé. Cet espace est destiné à la population souffrante des maladies chroniques suivantes :

- L'asthme ou autre maladie respiratoire,
- Le diabète de type I ou II,
- Le surpoids ou l'obésité,
- Les maladies cardiovasculaires,
- L'ostéoporose.

Les malades disposent donc d'un accueil particulier en fonction de leurs pathologies mais également d'un accompagnement thérapeutique. La mise en place de ce lieu est le résultat de la construction d'une démarche territoriale de promotion de la santé initiée sur le Pays de Remiremont et de ses vallées.

L'offre d'hébergements en établissements pour personnes âgées est relativement faible sur le territoire, avec un seul Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Néanmoins, dans un contexte de vieillissement de la population, la prise en compte de cette problématique constitue un enjeu majeur. D'ores et déjà les communes ont initié une politique de maintien à domicile des personnes âgées notamment par la construction de bâtiments relais pour les personnes âgées autonomes et à mobilité réduite.

Enfin, les communes de Bussang, de Fresse-sur-Moselle et Saint-Maurice-sur-Moselle ont réalisé un plan de mise en accessibilité des bâtiments publics (obligation légale d'ici 2015).

³ ODMSE : Observatoire Départemental des Mutation Socio-Economiques

4. Les coopérations locales et décentralisées

La ruralité et la dominante industrielle du territoire ont enraciné des traditions de solidarité et de coopération. Le territoire communautaire possède un nombre important d'associations sportives, culturelles, de loisirs mais également caritatives et solidaires qui permettent de maintenir les liens sociaux entre les habitants.

Grâce au dynamisme et à la participation engagée du tissu associatif local, les manifestations associatives sont régulières sur le territoire. Les actions restent néanmoins limitées et localisées à l'échelle communale. La mutualisation des évènements et actions associatives à l'échelle communautaire représente un enjeu important pour le territoire, pour plus d'attractivité.

De plus, les communes du territoire sont jumelées avec des villes européennes. Les axes de coopérations établis entre les territoires portent essentiellement sur les échanges scolaires, la culture et le sport. Notons également que les communes possèdent des associations de jumelage et des associations à vocations internationales. L'enjeu pour le territoire est de faire des actions de coopérations décentralisées, des leviers pour la diffusion du développement durable.

L'organisation intercommunale du territoire et l'appartenance des communes à de nombreux syndicats permettent de répondre aux enjeux de coopérations et de solidarité entre les territoires. Ces enjeux doivent être transversaux et globaux mais doivent également inciter à une ouverture et non à un cloisonnement des politiques territoriales.

Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts DD	Faiblesses DD
<ul style="list-style-type: none"> • Une très forte part des ménages en couple qu'ils soient avec ou sans enfants • Une bonne coordination des acteurs locaux dans le domaine des politiques sociales • La présence de services de santé • Des jumelages avec des villes européennes • La création d'une intercommunalité unique pour le canton du Thillot • La réalisation de diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse démographique enregistrée depuis plus d'une trentaine d'année • Une population vieillissante • Une augmentation de personnes vivant seules • Des revenus fiscaux relativement faibles • Des besoins en augmentation, recensés dans les CCAS de plus en plus sollicités • La mise à disposition de structures d'accueil des personnes âgées et fragiles sur le territoire
Opportunités DD	Menaces DD
<ul style="list-style-type: none"> • La construction bâtiments relais pour les personnes âgées autonomes et à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Le départ des jeunes actifs • Le vieillissement de la population • Une part non-négligeable des médecins généralistes âgés 55 ans et plus • Une précarisation de plus en plus importante • La diminution des moyens financiers alloués aux collectivités territoriales

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) Relancer le dynamisme démographique
- 2) Renforcer les politiques sociales
- 3) Anticiper et préparer le vieillissement de la population
- 4) Favoriser l'accès de tous aux soins en maintenant une offre satisfaisante sur le territoire
- 5) Lutter contre les exclusions et la précarité
- 6) Soutenir la création de lien sociaux, d'échanges et de solidarité interculturelle et entre génération et territoire
- 7) Poursuivre l'organisation et la structuration d'une intercommunalité adaptée aux enjeux du territoire

AXE 2 : Aménagement et cadre de vie

Contexte local

1. Ancrage territorial et planification

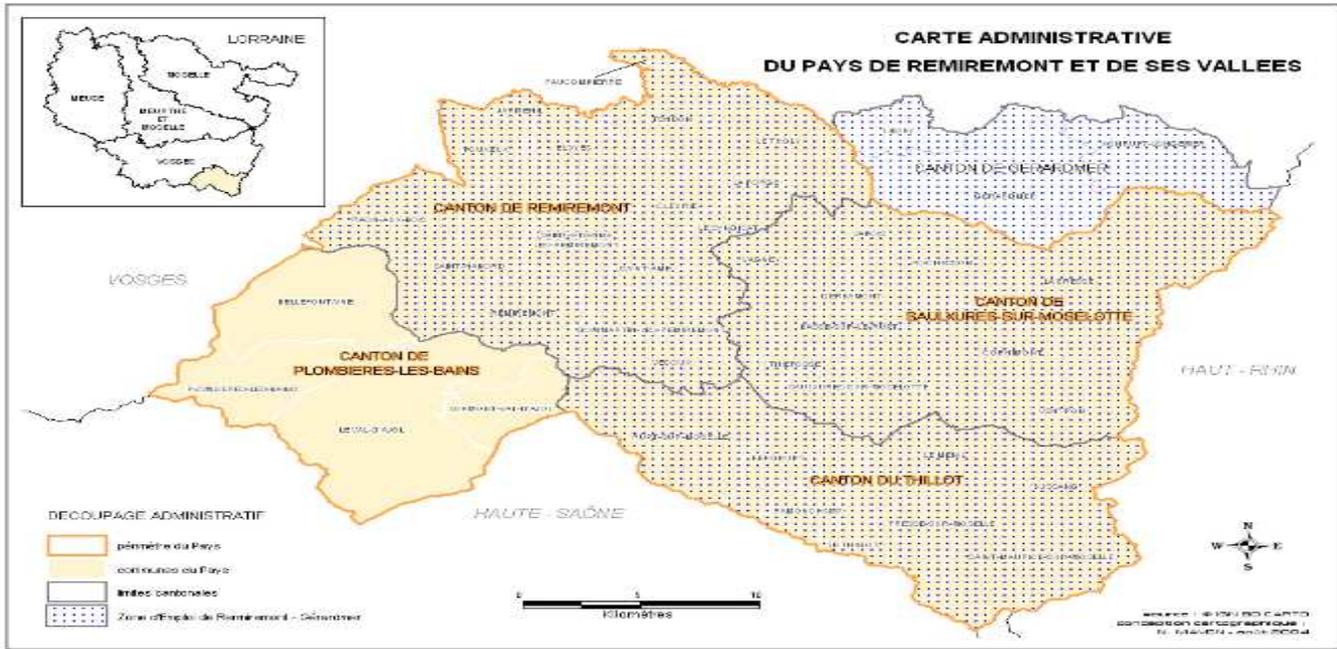
La communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges se situe dans le département des Vosges de la Région Lorraine, à 50 km au Sud-Est d'Epinal. Le territoire se caractérise par la dominante rurale de ses communes. La commune du Thillot est la ville comptant le plus d'habitants sur la CCBHV.

Le Thillot	Rupt-sur-Moselle	Ramonchamp	Fresse-Sur Moselle	Bussang	St Maurice-sur-Moselle	Le Ménil	Ferdrupt
En 2012	En 2013	En 2013					
3 740 habitants	3 625 habitants	2 122 habitants	1 899 habitants	1 595 habitants	1 521 habitants	1 182 habitants	784 habitants

Source : questionnaire aux communes

La CCBHV est une entité administrative qui s'intègre dans deux périmètres administratifs ou de vie :

- Pays de Remiremont et de ses vallées
- Canton du Thillot (qui correspond aux limites administratives de la CCBHV)



Carte administrative du Pays de Remiremont et de ses Vallées

La CCBHV ne dispose pas d'un PLU intercommunal mais chaque commune est dotée de son propre document ; soit un POS, qui devra, à terme, être révisé en PLU ou soit d'un PLU déjà approuvé.

Le Thillot	Rupt-sur-Moselle	Ramonchamp	Fresse-Sur-Moselle	Bussang	St Maurice-sur-Moselle	Le Ménil	Ferdrupt
PLU approuvé	PLU approuvé	POS	PLU approuvé	PLU approuvé	PLU approuvé	POS	PLU approuvé

Les documents d'urbanisme, en organisant l'espace et la mixité des différentes zones de vocation, représentent des outils indispensables à prendre en compte dans le développement durable d'un territoire. Se sont également des leviers de poids, notamment à travers les PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

2. Paysages et urbanisation

Le territoire se caractérise par une urbanisation diversifiée, structurée par le relief du massif vosgien et par la Moselle.

La forêt prédomine : elle recouvre près de 60% du territoire, avec de grands massifs forestiers sur les reliefs de montagne. Le territoire est traversé par la ligne de partage des eaux de la Moselle et de ses affluents. La vallée de la Moselle concentre la population et les activités humaines.

Elle présente en effet un espace plat et de faible dénivelé alors que la montagne vosgienne est soumise à un relief sensiblement plus accentué. La particularité du secteur est la concentration du peuplement dans les vallées montagnardes, phénomène que l'on retrouve sur l'ensemble du massif vosgien. Ce dernier présente d'ailleurs une forte densité (≈ 70 hab. /km²), que l'on ne retrouve dans aucun autre massif montagneux en France.

Les formes urbaines du territoire sont très diversifiées, reflet de l'histoire économique, sociale et urbaine du territoire. De nombreuses industries sont implantées, et ce de longue date, et sont traditionnellement dédiées au textile. Aujourd'hui ce secteur d'activités est en déperdition. Historiquement, l'implantation de ces industries est liée à l'utilisation de l'énergie hydroélectrique qu'offrent les cours d'eau bien alimentés de la Moselle.

Le sol de la vallée, composé d'alluvions charriées au cours de nombreuses années du massif, présente une aptitude à la culture tandis que les sols peu fertiles environnants sont davantage dédiés à l'élevage et à la forêt. La répartition entre forêts et champs, harmonieuse sur les plateaux, tourne à l'avantage de la forêt dans le massif. (Source : Pays de Remiremont)

Le territoire se caractérise également par une coupure géographique matérialisée par la Nationale 66, parallèle à la Moselle et qui traverse le territoire de part en part. Le trafic sur cette nationale est très important et impacte grandement la qualité de vie des habitants.

Les communes du territoire, malgré un développement des espaces (logements, zones d'activités, équipements) peu structuré ont su conserver leur caractère rural. Toutefois, une uniformisation des paysages est en cours sur le territoire

communautaire. En effet, le paysage du territoire présente une richesse et une diversité très importante composées de zones humides, espaces agricoles, forêts, mais est soumis à des pressions constantes (urbaines, pollutions, ...). La diversité du patrimoine bâti contribue également à la qualité des paysages.

3. Cadre urbain et logement

3.1. Une urbanisation en chapelet suite aux années

L'aménagement du territoire communautaire se distingue par une structure urbaine typique des Vosges et de la vallée de la Moselle. Cette trame urbaine est à l'origine née de la présence de :

- Nombreuses fermes isolées très souvent situées à des endroits stratégiques notamment à proximité des cours d'eau, au sein de la forêt,
- Hameaux disséminés principalement dans le fond de la vallée de la Moselle.

L'installation des industries (essentiellement le long de la Moselle) ainsi que la construction d'habitations ont contribué à réduire les espaces entre les fermes isolées et les hameaux. Ce type d'urbanisation a suivi pour une grande partie la structure viaire existante consommant ainsi beaucoup d'espaces (Source : PLU). Néanmoins, l'organisation du territoire, allié à une topographie très marquée et la présence de la Moselle et la couverture boisée, ne permet pas une utilisation optimale du foncier pouvant entraîner à terme un étalement urbain.

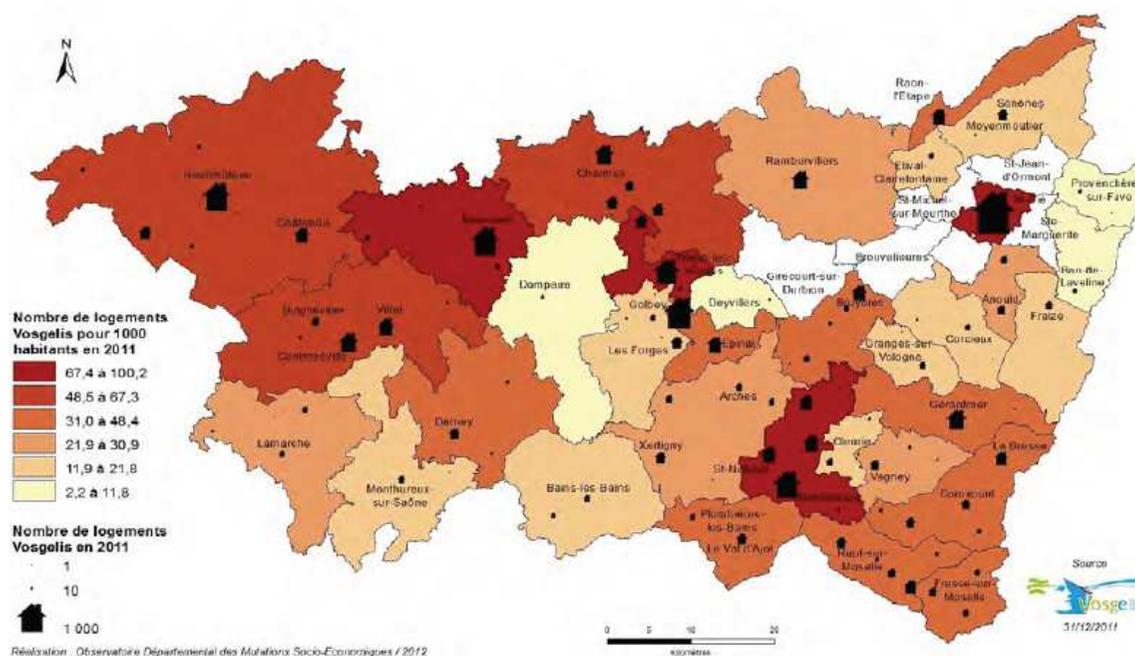
La plupart des centre-bourgs proposent des espaces publics. Ils contribuent à l'animation, l'échange et à l'attractivité des communes.

3.2. Le parc de logement

La CCBHV ne dispose pas de Plan Local de l'Habitat (PLH) mais est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de logement et d'amélioration du cadre vie.

Son parc de logement se compose majoritairement de résidences principales. L'attractivité du territoire lors des périodes touristiques favorise une part importante de résidences secondaires et de logements occasionnels. Cette part représente 14,2% des logements du territoire, soit en moyenne 5 points de plus que le département. La grande majorité des logements sont des maisons (66,3%) ce qui explique l'importance des résidences de 5 pièces et plus.

On compte 30,9% de locataires sur le territoire dont 10% en moyenne vivent en HLM. VOGELIS est le principal bailleur social collectif et compte 39 quartiers sur le territoire communautaire. La densité moyenne de logements gérés par VOGELIS pour 1000 habitants en 2011 se situe entre 31 et 48 logements.



Nombre de logement VOGELIS pour 1000 habitants en 2011

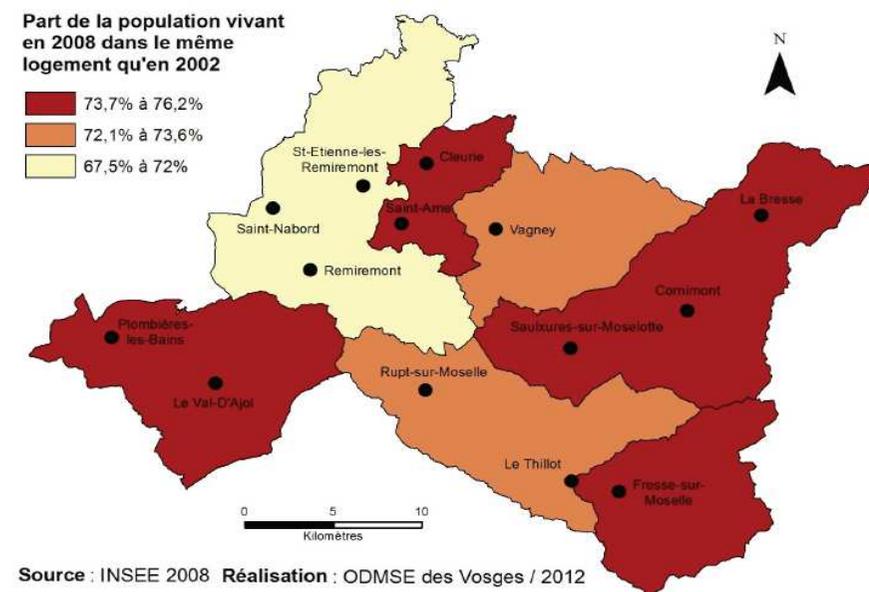
La société S.A. HLM « le toit Vosgien » possède également 3 programmes d'aménagement de logements sociaux locatifs sur le territoire.

La CCBHV enregistre une faible mobilité de ses habitants. En effet, 59,5% de la population communautaire réside dans le même logement depuis 10 ans et plus. Cette tendance souligne également le faible renouvellement des ménages lié à l'importance de la propriété dans l'occupation des logements

Le taux de logement vacants s'élève à 8,2% soit 749 logements en 2009 d'après l'INSEE. Ce taux demeure légèrement plus élevé que la moyenne nationale qui se situe entre 6% et 7%. A l'échelle du territoire, ce taux de vacance traduit un dysfonctionnement structurel du parc lié à l'abandon ou à la dégradation des logements.

Le parc de logement de la CCBHV a été construit par vagues successives de grandes ampleurs. Le territoire va devoir faire face à un vieillissement simultané de son parc de logements. Des projets privés de réhabilitations des anciennes bâtisses ont été réalisés mais le territoire ne compte pas de projets de renouvellement notamment pour les centres-bourgs. Cela représente un véritable enjeu à moyen terme pour le territoire.

De plus, des améliorations seraient d'ores et déjà à apporter dans le domaine thermique et des économies d'énergie sur les logements du territoire. En effet, les résidences principales construites avant 1990 semblent être aujourd'hui très énergivores. (Source : ODMSE) La performance énergétique du parc de logement est donc également un enjeu fort sur le territoire pour répondre aux défis du développement durable.



Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts DD	Faiblesses DD
<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage de qualité marqué par le massif vosgien • Un développement typique des villages dans la vallée de la Moselle • Des possibilités de densification du tissu urbain sur les friches industrielles • Une accession à la propriété très répandue • Un prix de l'immobilier attractif • De nombreux programmes locatifs sociaux sur le territoire • La rénovation thermique de certains bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit de planification territoriale à l'échelle intercommunale • Une urbanisation des villages peu structurée • Des centre-bourgs vieillissants • Un taux de vacance en progression • Des pressions constantes exercées sur le paysage et l'environnement
Opportunités DD	Menaces DD
<ul style="list-style-type: none"> • Les requalifications urbaines en cours dans plusieurs communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une multiplicité d'échelon administratif rendant l'action complexe et/ou opaque • La fermeture des paysages • Un risque de vieillissement simultanée du parc de logement qui requerra des mesure de réhabilitation • Un phénomène d'étalement urbain en progression •

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) Renforcer la planification territoriale locale
- 2) Développer une offre de logement respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins de la population
- 3) Poursuivre les opérations de renouvellement urbain
- 4) Procéder à un aménagement du territoire respectueux des 5 finalités du développement durable
- 5) Limiter l'étalement urbain
- 6) Densifier les bourgs tout en préservant le cadre de vie

AXE 3 : Vie locale

Contexte local

1. Education et formation

La présence de structures scolaires est une source d'attractivité et de qualité de vie. En effet, les familles sont attirées par un milieu propice pour l'éducation de leurs enfants et leur qualité de vie. Le domaine éducatif est une compétence communale et les communes interviennent dans le domaine de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le territoire communautaire est pourvu de plusieurs établissements scolaires réparti sur le territoire :

- 4 écoles maternelles
- 11 écoles élémentaires/primaires
- 2 collèges

Conformément aux tendances enregistrées à l'échelle du département des Vosges, le territoire enregistre dans une moindre mesure une baisse de ses effectifs scolaires. Par conséquent, afin de pallier à cette diminution, l'Education Nationale procède depuis 3 ans à la suppression de poste d'enseignants ainsi qu'à la fermeture de classes sur les communes du territoire communautaire.

Les communes de Ferdrupt et de Rupt-sur-Moselle ont depuis 2008 mis en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal (PRI) avec le soutien de l'inspection académique. Cette association entre les deux communes a permis de sauver l'école élémentaire de SAUX de Rupt-sur-Moselle et regroupe également les écoles maternelles et élémentaires de Ferdrupt.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires conduira à la mise en place d'une semaine de 24h répartie sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement des élèves. L'entrée en vigueur de cette réforme, initialement prévue pour la rentrée scolaire 2013-2014, est reportée à la rentrée 2014-2015 pour toutes les communes du territoire. Toutefois, la mise en place de cette réforme sur le territoire nécessite une coordination et une gestion globale de l'accueil des jeunes écoliers notamment pour les activités périscolaires à l'échelle du territoire. Ce délai d'un an permettra aux collectivités d'engager une réflexion commune avec les différents acteurs du milieu éducatif.

Les communes financent certaines activités pédagogiques sur le temps scolaire ainsi que des activités périscolaires effectuées en partenariat avec les associations locales. Le Conseil général des Vosges est l'organisateur du transport scolaire sur le département. Les communes participent également de manières techniques et financières aux ramassages scolaires.

Aucun lycée ne se trouve sur le territoire. Les établissements les plus proches se situent à Remiremont et à Gérardmer.

Les universités de Lorraine, de Haute Alsace et de Franche Comté proposent un choix très large de formations générales et professionnelles. Les étudiants sont néanmoins contraints de quitter le territoire pour poursuivre leurs études et ne reviennent pas toujours une fois celles-ci achevées.

Globalement, le niveau de formation de la population du territoire est plus faible que celui du département vosgien. L'offre en formation proposée doit permettre d'accompagner au mieux la population vers un meilleur niveau de qualification et de compétences. Elle doit également s'inscrire dans une démarche de prévision des mutations économiques et démographiques du territoire. La définition d'une stratégie prospective, d'anticipation et d'identification des besoins constitue un enjeu important pour la CCBHV.

Quelques institutions permettent de répondre aux besoins de la population en matière de formations :

- Le Pays de Remiremont et de ses vallées organise le forum de l'apprentissage et le forum des métiers,
- La mission locale du pays,
- Le centre d'information et d'orientation de Remiremont,
- L'association professionnelle pour la formation des adultes (afpa) de Remiremont.

2. Enfance et Jeunesse

Actuellement, la CCBHV dispose de plusieurs structures d'accueil pour la petite enfance, souples, diversifiées et bien réparties sur le territoire. Sont ainsi disponibles :

- La crèche halte-garderie « Chantelune » composé d'une halte-garderie, d'un accueil périscolaire et d'un accueil de loisirs,
- La crèche halte-garderie « L'île aux enfants »,
- La crèche associative « Les gros câlins » proposant un accueil périscolaire et un accueil de loisirs sans hébergement,
- La crèche associative « La Farandole »,
- Des accueils périscolaires,
- Des assistantes maternelles.

Les communes organisent également la restauration scolaire pour les écoles du territoire.

L'enfant est ainsi de plus en plus confié à la collectivité. L'enjeu est donc de développer les structures d'accueil, mais aussi de faciliter la garde à domicile.

Il n'y a néanmoins aucune politique jeunesse formalisée sur le territoire.

3. Culture et festivités – Vie associative – Sports et loisirs

La CCBHV possède une grande richesse culturelle et sportive. L'éducation à la culture et au sport est renforcée par l'existence d'une programmation culturelle diversifiée et la présence de nombreux équipements sur le territoire.

Une véritable dynamique culturelle est présente sur l'ensemble du territoire renforcée par la présence d'établissements proposant une offre culturelle tels que :

- Le théâtre du peuple de Bussang,
- Le cinéma « La Variété » à Le Thillot,
- Les mines de cuivre du Thillot,
- La médiathèque du Thillot ainsi que les bibliothèques communales,
- Le conservatoire municipal de musique et d'art dramatique Olivier Messiaen de Saint-Maurice-sur-Moselle,
- ...

Ces établissements assurent une programmation diverse tout au long de l'année.

La richesse et la diversité de l'offre culturelle constituent un atout fort pour le territoire et renforce son attractivité. La programmation artistique et culturelle a ainsi une capacité de renouvellement optimale. Cette programmation s'articule autour de spectacles et manifestations. Néanmoins, le développement de la promotion culturelle du territoire nécessite la mise en œuvre d'une politique intercommunale ciblée en tenant compte des spécificités rurales du territoire.

De nombreuses associations participent à l'animation de la vie locale dans les champs du sport, de la culture, de la protection de l'environnement, de l'éducation, ou encore sur le plan patriotique et social.

Les communes du territoire soutiennent le développement de la pratique sportive et des loisirs sur le territoire.

En favorisant l'accès au sport au plus grand nombre et en accordant une aide financière sous forme de subventions de fonctionnement aux associations. En matière d'équipements sportifs, le territoire communautaire dispose :

- D'un complexe sportif comprenant : un équipement sportif « le verseau », un hall des sports, un gymnase, un dojo, une salle de danse, quatre courts de tennis extérieurs, un mini stade, une salle de musculation et une salle de sports,
- Un stade multisports, « City Park »,
- Une piscine (gérée par l'ancien syndicat mixte de la piscine du Thillot, fusionné avec la CCBHV au 1^{er} Janvier 2013),
- De 2 stations de ski
- Des terrains sportifs,
- ...

La vie sportive est très importante, notamment grâce à la présence de clubs très dynamiques dans un large choix de disciplines, en 4 saisons. De nombreuses manifestations sportives locales soutenues par la collectivité sont organisées au cours de l'année.

Le forum des associations est une journée organisée dans les communes chaque année qui privilégie les échanges et les interactions avec les habitants. Il rassemble les associations locales. Cela a pour objectif de faciliter les inscriptions et de mettre en avant les diverses activités pratiquées.

4. Démocratie participative – communication - information

La participation de la population dans la vie locale et sociale est un élément déterminant pour l'appropriation des démarches et des projets. Les équipes municipales ont initié certaines pratiques en faveur de la concertation et de la communication d'informations. Néanmoins, la CCBHV ne dispose actuellement pas d'outils de démocratie participative et d'une culture de la concertation formalisée, la structure étant très récente.

La construction du projet territorial de développement durable permet toutefois le lancement d'une synergie et une réflexion entre les différents acteurs du territoire. Son élaboration comprend un volet participatif fort.

Différentes formes de participation sont mise en œuvre sur le territoire pour permettre une consultation large de la population :

- Une phase de consultation qui renseigne sur les perceptions du territoire dans la phase de diagnostic et qui permet de partager les enjeux du territoire au regard du développement durable avec les habitants,
- Une phase de concertation associant tous les acteurs du territoire au processus de construction du programme d'actions pluriannuels de la CCBHV.

Les représentants communaux sont par ailleurs directement associés à la construction de la stratégie locale de développement durable du projet de territoire.

Cette démarche vise à mettre en place une politique de développement durable où la place du citoyen est centrale tout au long de sa mise en œuvre. Elle conduit notamment à renforcer les mécanismes participatifs déjà initiés sur le territoire.

En ce qui concerne la communication sur l'intercommunalité, la CCBHV communique et informe ses habitants par le biais du bulletin d'informations « L'Eco des Ballons ». Ces informations sont également relayées par les communes à la population via leurs sites internet.

Les communes du territoire sont par ailleurs membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges. Ce syndicat a pour objet :

- La diffusion d'informations relatives à l'informatique communale auprès des collectivités locales vosgiennes,
- La réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale,
- L'aide aux communes adhérentes pour l'acquisition et la mise en place de tous équipements, matériels et consommables informatiques,
- La fourniture de toutes prestations de services liées à l'informatisation des communes et groupements adhérents, dans des conditions qui sont indiquées dans la délibération N° 167/97 du Comité Syndical portant sur l'équipement, la mise en place et la maintenance d'un site micro-informatique,
- La réception et la transmission des données digitalisées par le Conseil Général des Vosges, dans le cadre de l'opération digitalisation du cadastre dans les communes vosgiennes.

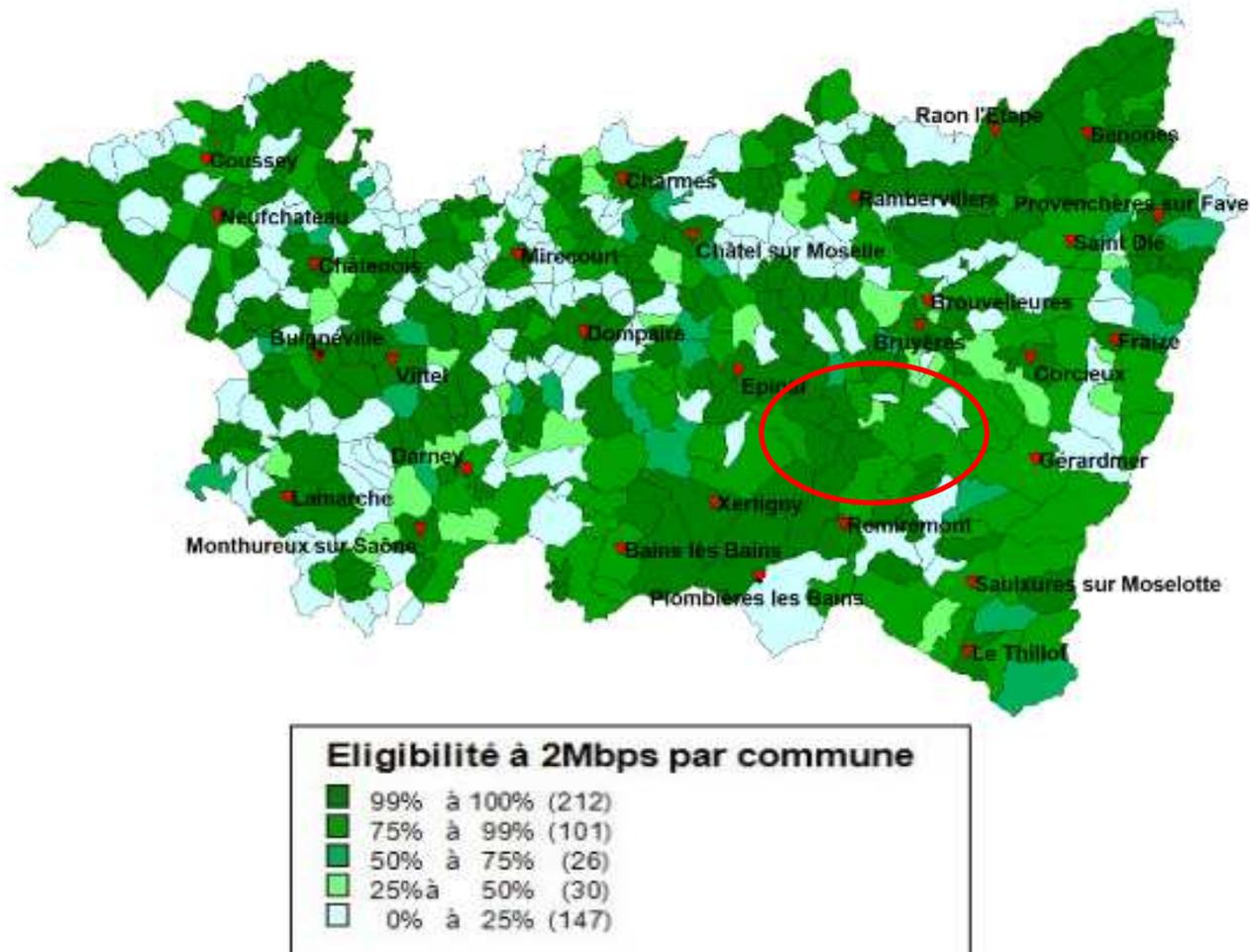
Cependant, il existe toujours sur le territoire des zones blanches¹ d'accès au haut débit. Le Conseil général s'est doté d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN Vosges) approuvé le 27 janvier 2012, s'inscrivant dans la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), élaboré en concertation avec l'Etat, la Région Lorraine, les territoires et les opérateurs. Le SDTAN permet de tendre vers la diffusion du très haut débit pour tous d'ici 2025. Ainsi, le département des Vosges s'est doté d'un plan d'intervention 2013 – 2017 de 26,5 M€, pour préparer la diffusion la plus large du très haut débit.

Une convention pour le déploiement de la Fibre dans les Vosges, a été signée le 6 mars 2013 entre l'État, la Région Lorraine, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomérations d'Epinal, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et France Télécom-Orange à la Préfecture de la Région Lorraine à Metz.

Les besoins des usagers, des sites publics et d'une grande majorité d'entreprises nécessitent aujourd'hui l'accès à un service numérique dont le débit soit supérieur à 2 Mbps. Le très haut débit est un vecteur essentiel de compétitivité économique des territoires et de cohésion sociale.

¹ Zones blanches : C'est l'absence de réseau haut débit sur un territoire

Carte de couverture haut débit à 2Mbps et plus



Sur cette carte, nous constatons que le territoire intercommunal dispose d'une couverture du réseau haut débit variant entre 25% et 99%.

Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de nombreux établissements scolaires • La participation financière des communes aux fonctionnements des établissements scolaires • La présence de nombreux modes de gardes répondant aux besoins des habitants • Un fort potentiel culturel : le théâtre du peule, les mines du Thillot • La proximité inter-village • Un tissu associatif important et dynamique • La proximité des communes avec les associations locales • La présence de nombreux équipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> • La fermeture de classes • L'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle • Le départ des étudiants diplômés après les études • La difficulté de renouveler les bénévoles dans le milieu associatif • La multiplication des institutions (syndicats, ...) pour la gouvernance du territoire • Le peu de dispositifs de concertation • Les difficultés d'accès au haut débit sur une partie du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La formalisation des instances de démocratie participative représentative et de concertation sur le territoire • Nouveau projet de territoire • Projet de fusion des écoles maternelles et élémentaire de Fresse-sur-Moselle à l'Horizon 2015 • La mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du département des Vosges • Le déploiement de la fibre optique 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation des communes et des partenaires associatifs à la mise en place à la rentrée 2014 des rythmes scolaires • La fermeture des classes et des écoles • L'augmentation des coûts supportés par les collectivités territoriales pour l'enfance et la jeunesse • La non-implication de la population dans les projets de la collectivité

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) Promouvoir les échanges inter-village sur le territoire (manifestions intercommunales)
- 2) Développer la communication intercommunal (site internet ?)
- 3) Poursuivre les efforts d'optimisation du réseau internet sur le territoire
- 4) Contribuer à maintenir les jeunes diplômés sur le territoire
- 5) Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, à la culture et aux loisirs
- 6) Engager une réflexion globale sur une politique sportive intercommunale
- 7) Promouvoir l'éducation au développement durable dans les écoles
- 8) Conserver des conditions d'accueil et un enseignement de qualité dans les établissements scolaires
- 9) Renforcer le dialogue social et la gouvernance à l'échelle intercommunale
- 10) Coordonner et fédérer tous les acteurs du territoire

AXE 4 : Développement économique

Contexte local

1. L'emploi et le chômage

La CCBHV compte 5 636 emplois en 2009 (- 271 entre 1999 et 2009). Le territoire, touché par la crise industrielle, se tourne aujourd'hui vers le secteur de la construction notamment dans les domaines de la menuiserie et du BTP. Néanmoins, les emplois de l'industrie restent le second pôle d'emploi du territoire.

La CCBHV est caractérisée par une forte autonomie de son marché du travail. En effet, le commerce, le transport et les autres services divers constituent des secteurs économiques plutôt dynamiques et un gisement d'emplois assez conséquent. (Source : ODMSE)¹

Cependant, le taux d'emploi du territoire (environ 60%) correspond au taux le plus faible à l'échelle du Pays de Remiremont. Ce rapport s'explique par une situation assez enclavée du territoire mais également par la fuite des jeunes actifs vers les centres urbains ou leurs périphéries.

La part des ouvriers est prépondérante même si elle tend à diminuer avec les années. Les communes du bas du territoire attirent d'avantage les cadres professionnels et des intellectuels supérieurs notamment par leur proximité avec le pôle d'emploi de Remiremont. Par ailleurs, les 3 communes du haut du territoire présentent une bonne représentativité des artisans, commerçants et de chef d'entreprises tandis que les communes du bas du territoire, plus industrialisées regroupent 77,6% de l'emploi de l'industrie.

Plus de 60% de la population active travaille hors de leurs communes de résidence. On observe donc de fortes migrations pendulaires sur le territoire principalement à destination du bassin d'emploi de Remiremont, de la Bresse mais

¹ ODMSE : Observatoire Départemental des Mutations Socio-Economiques

également vers les départements limitrophes du territoire. La prise en compte de ses migrations à l'échelle du territoire constitue un enjeu majeur en termes de transports et de mobilité.

A l'échelle du territoire communautaire, la part des diplômés de niveau baccalauréat et plus est moins élevée qu'à l'échelle Vosgienne (30,3% en 2009 de la population de plus de 15 ans est non scolarisées) soit une proportion inférieure d'environ de 10 points.

En moyenne 25% de la population de plus 15 ans non scolarisée en 2009 n'ont pas de diplôme et 30% en moyenne sont titulaires d'un diplôme de type CAP ou d'un BEP.

Ces deux indicateurs traduisent la faible qualification des habitants du territoire mais sont toutefois supérieurs à la moyenne vosgienne.

Le territoire de la CCBHV compte environ 10% de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues en 2011. Ce taux est plus faible que la tendance départementale qui s'élève à 14,8%. Toutefois, le déclin des activités industrielles amorcé sur le territoire ainsi que la crise économique fragilise le secteur de l'emploi.

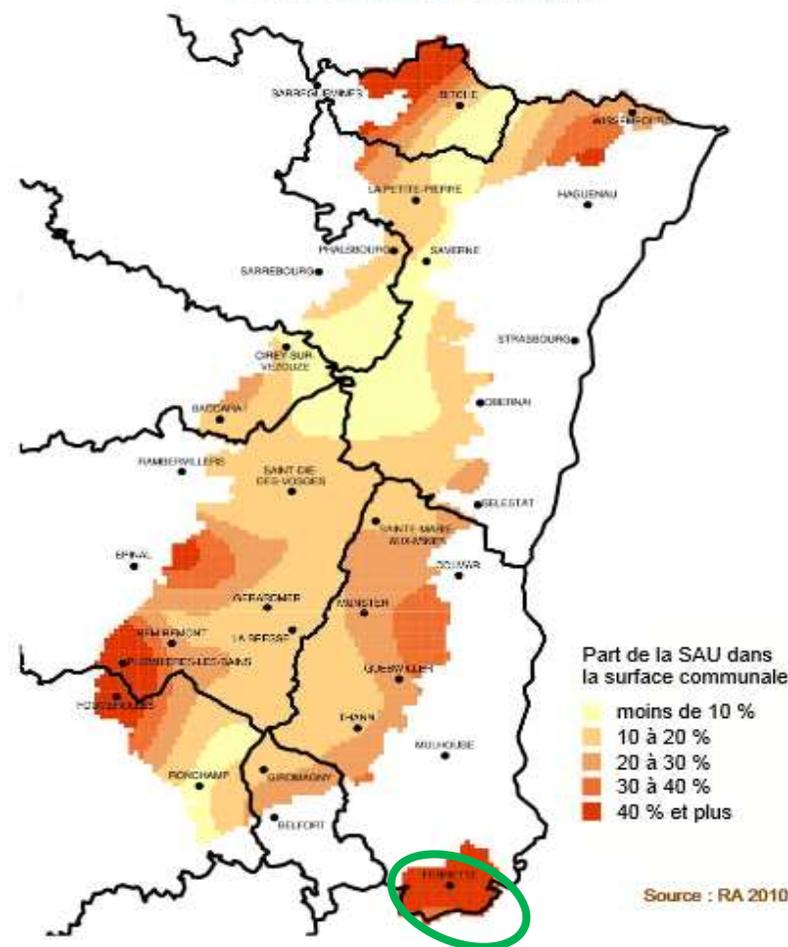
2. L'agriculture et la sylviculture

Le massif des Vosges est marqué par un gradient de relief croissant du nord (maximum de 600m) au sud (Grand Ballon à 1 424m) et de l'ouest à l'est, avec une pente plus forte côté alsacien. Le massif se caractérise par une surface forestière importante qui limite l'activité agricole en son centre. Les zones de piémont, en limite avec la plaine, sont également tournées vers l'agriculture (Source : AGRESTE Massif des Vosges)

L'agriculture du territoire se caractérise donc essentiellement par une agriculture de montagne et la prédominance de la production laitière. Il accueille également de l'élevage (bovins, ovins, caprins et autres animaux), de la culture de fruits, légumes et plantes (arboriculture, maraichage, horticulture) offrant une gamme de produits variés et de qualité. A noter néanmoins que le développement de l'agriculture dans la région est soumis au cours de l'année à de nombreuses contraintes naturelles.

Les recensements agricoles de l'AGRESTE font état en 2000 de 153 exploitations agricole contre 132 en 2010 sur le canton du Thillot. La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne a quant à elle augmenté entre 2000 et 2010 (3313ha en 2000 – 3794ha en 2010 soit + 14,5%) avec une moyenne de 29 ha par exploitation. La SAU représente ainsi moins de 20% de la surface du territoire du canton.

Communes du massif vosgien selon la part de la SAU dans la surface totale de la commune



L'agriculture du canton se distingue par une production de qualité reconnue par l'AOC² Munster (production de fromage de chèvre) par l'AOC « Miel de sapin » des Vosges mais également par sa filière biologique et le développement de circuits-courts.

La préservation des espaces agricoles constitue un enjeu majeur pour le territoire tant sur pour le cadre de vie (étalement urbain, filières courtes, ...) que pour la préservation des milieux naturels (ressource en eau, espaces naturels sensibles, ...).

La présence d'une ressource forestière importante et de qualité a également permis le développement de la sylviculture. Cette filière contribue en grande partie à l'essor économique du territoire.

La CCBHV compte peu d'unités de transformation du bois. Les activités utilisant les ressources locales sont principalement l'exploitation et la vente du bois de chauffage. Le potentiel de la filière bois (exploitation et bois-énergie) est encore sous-exploité localement.

La production est essentiellement destinée au marché national, européen et international. Pour éviter une surexploitation des forêts communales, l'Office National des Forêts élabore des documents d'aménagement.

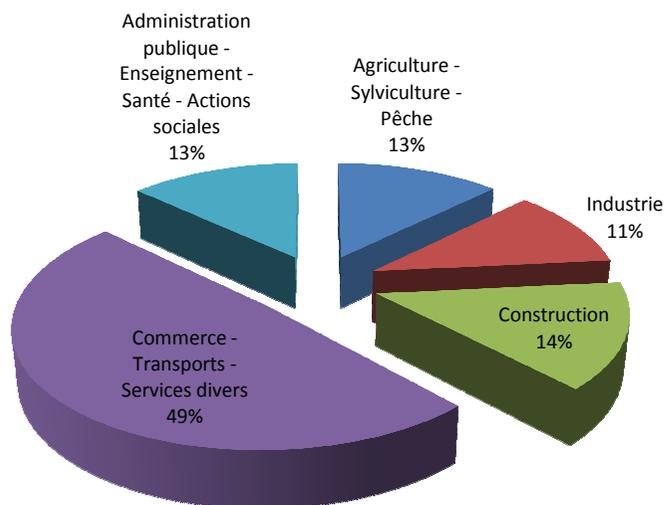
Les communes du territoire veillent à la gestion de la forêt notamment grâce à la labellisation PEFC³ et mais également en faisant l'acquisition de nouvelles parcelles forestières, en contribuant à la préservation des zones sensibles et à la création et l'entretien des dessertes forestières. L'espace forestier est multifonctionnel car il intègre un caractère paysager fort, contribue au maintien de la biodiversité et offre un espace de détente et de loisirs.

² AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

³ PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

3. Commerces – Artisanats – Industries – Savoir-faire

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité en 2010



Le territoire compte 1 079 établissements actifs en 2010. Le secteur «commerce, transport et services divers » est le secteur comptant le plus d'établissements actifs sur le territoire de la CCBHV.

L'offre commerciale et de services est globalement bien répartie sur le territoire. La commune du Thillot compte 242 établissements actifs commerciaux : elle concentre l'essentiel de l'offre à l'échelle communautaire et permet de couvrir pratiquement l'essentiel des besoins des habitants.

L'offre en restauration est toutefois plus étendue, du fait d'un développement particulier du secteur touristique et notamment sur les communes du haut du territoire (Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle et Le Thillot).

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a engagé une démarche de qualité : la Charte Accueil Qualité Commerces Services. La charte qualité est une démarche volontaire qui vise à améliorer les qualités d'accueil et de service des commerçants et par conséquent la satisfaction de leur clientèle. Sur le territoire communautaire, 8 commerçants et 7 maîtres restaurateurs sont inscrits dans cette démarche.

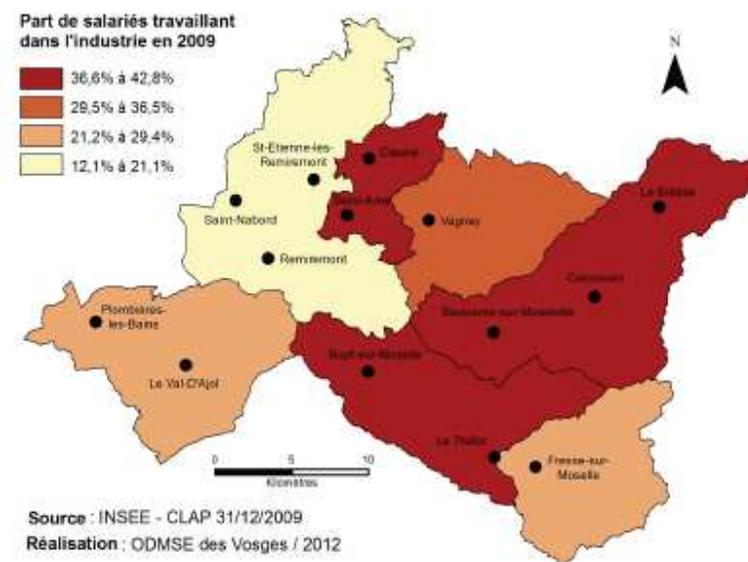
Malgré l'effritement du secteur industriel, ce dernier reste toutefois le premier employeur du territoire. Les communes du haut du territoire enregistrent une part de salariés travaillant dans le secteur de 27%, soit une valeur plutôt faible si l'on compare aux autres vallées de l'est (secteur de Rupt-sur-Moselle et la Bresse) (Source : ODMSE)⁴

Le secteur industriel du territoire est fortement marqué par l'industrie du textile. Ce savoir-faire local est reconnu par le label « Vosges, terre textile ». Ce label garantit une provenance réelle, une authenticité forte, née de la tradition et de l'innovation des entreprises vosgiennes. A l'échelle du territoire communautaire, 6 industries textiles sont labellisées :

- K. Industries à Ferdrupt-sur-Moselle,
- Tissage de la Mouline à Le Thillot,
- Tissage de la Courbe-Torrent à Le Thillot,
- Tissage Lévêque à Saint-Maurice-sur-Moselle,
- Valdrupt Industrie à Rupt-sur-Moselle,
- Politex à Fresse-sur-Moselle.

L'économie industrielle du territoire repose également sur la filière de l'automobile, mais ce secteur est à l'image de la crise nationale, et connaît un déclin. L'année 2012 a été marquée par les dépôts de bilans et les mises en redressements judiciaires de l'entreprise T.W.R et de la société CIMEST « construction automobile », mais également par la fermeture de nombreuse PMI (petites et moyennes industries) tous secteurs confondus sur le territoire.

Le système productif du territoire ainsi que son savoir-faire restent ainsi très dépendants du marché extérieur à la région et sont confinés dans une position de sous-traitant avec une fonction essentiellement productive. Ce système subit

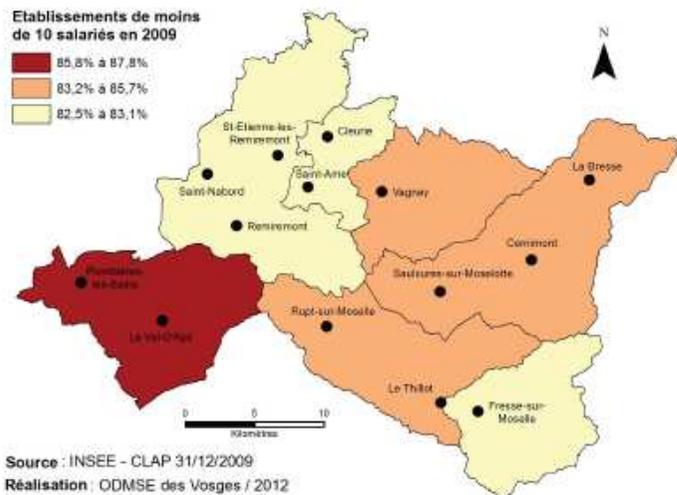


⁴ ODMSE : Observatoire Départemental des Mutations Socio-Economiques

aujourd'hui les effets de la mondialisation et de la délocalisation. Toutefois, les acteurs économiques du territoire ont su anticiper ses mutations économiques notamment en termes d'innovation, de recherche et de développement dans le secteur du textile. La formation représente donc un levier majeur pour anticiper et accompagner l'évolution de l'économie et de ses acteurs.

Le secteur de la construction connaît un essor sur le territoire. Ce secteur emploie 517 salariés répartis sur 156 établissements. Les domaines du BTP et de la menuiserie sont fortement représentés dans les métiers de l'artisanat du territoire. Le canton du Thillot compte 286 entreprises artisanales en 2009 (Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges).

Le secteur industriel est considéré comme étant le moteur économique du territoire. Néanmoins, les activités artisanales contribuent à maintenir le maillage de l'activité économique. Le maintien de ces activités sur un territoire rural est donc un levier important pour son développement.



Les entreprises de moyennes et de grandes tailles se situent principalement dans les secteurs de Rupt-sur-Moselle et Le Thillot tandis que 82,9% des établissements de moins de 10 salariés sont localisés sur les communes du haut du territoire. Ces entreprises se retrouvent essentiellement aux abords de la Moselle.

La part d'établissements de moins de 5 ans toutes activités confondues représente environ 45% des entreprises du territoire. De plus, la Chambre de Commerces d'Industrie des Vosges a enregistré 80 créations d'entreprises entre le 1^{er} Janvier 2012 et le 30 Juin 2013. Toutefois cet accroissement des activités reste modeste comparé à l'échelle départementale. Ce qui traduit les difficultés du territoire à attirer de jeunes entreprises.

De nombreuses zones d'activités sont présentes sur le territoire. L'activité économique est principalement regroupée dans d'anciens patrimoines industriels (bâtiments et emprises foncières).

4. La convention interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013 : levier pour le développement économique du territoire

Les communes du territoire sont signataires de la Convention interrégionale du Massif des Vosges pour la période de 2007 à 2013. La convention, en application de l'article 9 de loi n°85-30 du 9 janvier 1985 modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne, fédère, pour la période 2007-2013, dans une même démarche, l'Etat, les Régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine, les Départements de la Meurthe et Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, des Vosges et du Territoire de Belfort. Une prochaine convention sera validée en Octobre 2013 pour la période 2014-2020.

Elle a pour objectif d'impulser des dynamiques économiques et de valoriser le patrimoine naturel des territoires et se décline en 5 orientations :

1. Organiser le développement durable de l'offre touristique du massif,
2. Garantir la pérennité des ressources du massif,
3. Valoriser l'agriculture et les forêts du massif,
4. Améliorer l'attractivité du massif en termes d'emploi et de services,
5. Améliorer la gouvernance.

Des soutiens financiers pour la mise en œuvre de projets de différentes natures répondant aux orientations définies par la convention sont donc accordés aux communes.

Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale et de services répondant aux besoins • Le tissu de PME en essor • La qualification de la main d'œuvre locale • Le label Vosges Textile • Une agriculture de montagne de qualité - La labélisation AOC de certains produits du terroir • Une ressource forestière d'envergure et reconnue PEFC • La présence de la Moselle et de la RN 66 : source d'attractivité économique • Un réseau d'acteurs institutionnels du développement économique répondants aux besoins des acteurs locaux de l'économie (CCI, CG, CMA, ...) • La mise en place de zones d'activité sur le territoire • L'aménagement des zones de stationnement à proximité des zones commerciales (zones bleues, ...) • Le recensement des friches industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire peu attractif en termes d'emploi – La fuite des jeunes actifs • L'éloignement des pôles de compétitivité • L'enclavement du territoire • La desserte en transport en commun • La diminution du pouvoir d'achat de la population locale • Un tissu économique fragile avec le déclin de l'industrie • Un taux de chômage important • Un manque d'emploi qualifié sur le territoire • Une population possédant essentiellement des diplômes de niveau V et IV • Le renouvellement des actifs agricoles • Une filière agrotouristique peu développée • Le dynamisme des centre-bourgs •

Opportunités

- Le développement du secteur de transformation locale du bois
- Le renouvellement de la convention inter-régionale du Massif Vosgien pour 2014-2020

Menaces

- La diminution des espaces agricoles induit par la progression de l'étalement urbain
- La fermeture des grandes entreprises
- La perte du commerce de proximité
- La diminution des subventions accordée par l'Etat

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) **Préserver une agriculture de montagne respectueuse de l'environnement**
- 2) **Pérenniser une adéquation entre le développement des activités économiques et la protection de l'environnement**
- 3) **Sensibiliser les acteurs économiques au développement durable**
- 4) **Encourager le développement de la filière bois**
- 5) **Encourager le développement des coopérations d'employeur**
- 6) **Maintenir le secteur industriel, le commerce de proximité et l'artisanat déjà en place**
- 7) **Optimiser la desserte routière et l'offre en transport en commun**
- 8) **Requalifier et densifier les zones d'activité**
- 9) **Favoriser l'insertion des jeunes dans le bassin de l'emploi local**
- 10) **Développer les filières courtes de production et de consommation**
- 11) **Optimiser l'installation et le maintien des jeunes entreprises sur le territoire**
- 12) **Valoriser le territoire de la CCBHV et renforcer l'attractivité économique (marketing territorial)**

AXE 5 : Tourisme

Contexte local

1. L'attractivité du territoire

Le territoire dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'une identité culturelle singulière qui lui confèrent certains atouts en matière de tourisme. Son développement touristique repose notamment sur ses caractéristiques et sur l'offre en tourisme « 4 saisons » et durable. La volonté des acteurs du territoire ainsi que le savoir-faire local a contribué à la valorisation du patrimoine local et à asseoir la notoriété du territoire notamment dans la pratique sportive.

La CCBHV bénéficie en outre d'une bonne accessibilité lui permettant de bénéficier d'une clientèle européenne et nationale.

Les communes du haut du territoire (Bussang, Le Thillot, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil) présentent un caractère plus dynamique et attractif concernant l'offre touristique que les communes du bas du territoire.

La CCBHV bénéficie d'un patrimoine rural de qualité qui englobe à la fois le grand patrimoine et le petit patrimoine qu'ils soient matériels ou naturels avec :

- Ses structures typiques des vallées vosgiennes,
- Son habitat rural (fermes, hameaux),
- Ses églises et ses chapelles comme l'église de Bussang, la chapelle des Charbonniers, la chapelle des Vès, ...,
- Ses constructions, témoins de l'activité industrielle et du savoir-faire local (label Vosges Terre Textile). Le tourisme industriel présente également un bon potentiel à développer sur le territoire.

Le territoire bénéficie également d'un patrimoine agricole comprenant l'agriculture de montagne et les produits du terroir qui contribuent à renforcer sa notoriété.

Un tourisme mémoriel s'est également développé faisant suite aux deux Guerres Mondiales. Il permet d'accueillir chaque année de nombreux visiteurs désireux d'entretenir la mémoire du passé. Le territoire présente également un attrait culturel mis en valeur d'une part par le théâtre du Peuple du Bussang, les musées, et d'autre part à l'occasion d'animations et de manifestations culturelles.

Le patrimoine naturel constitue le pôle d'attractivité majeur de la CCBHV. Les ressources naturelles et les paysages du massif vosgien, la Moselle, les étangs ainsi que les lacs attirent un tourisme vert et de loisirs de plus en plus conséquents. Afin de profiter de ces ressources naturelles toute l'année, le territoire est parcouru par des chemins de randonnées le long de la voie verte. L'exploitation du tourisme cyclable va dans le sens du développement du tourisme vert puisqu'il s'agit d'un mode de transport non polluant, non consommateur d'énergie et peu consommateur d'espace en comparaison à d'autres infrastructures de transport.

En complément de la randonnée piétonne et cycliste, différents autres loisirs de plein air peuvent être pratiqués sur le territoire comme la randonnée ferrata, l'équitation, la pétanque, ..., et des activités d'hiver. On compte deux stations de ski :

- La station de ski Rouge Gazon à Saint-Maurice-sur-Moselle
- La station de ski de Bussang

La commune de Bussang dispose du label « Station Verte ». Ce label caractérise des destinations touristiques reconnues au niveau national comme « aménagées dans l'optique de la valorisation du lien avec la nature ». Elle dispose également du classement de communes touristiques. Cette dénomination est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans. Cette visibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de « station classée de tourisme », prononcée par décret pris pour 12 ans. La commune de Saint-Maurice-sur-Moselle fait l'objet d'une demande de classement en commune touristique. Ces classements permettent d'optimiser la visibilité touristique du territoire intercommunal.

2. L'accueil touristique

Un panel d'offres en hébergement est proposé sur territoire : résidentiel, hôtelier ou de camping.

Au 1^{er} Janvier 2012, le territoire accueille 10 hôtels dont 8 sont classés 2 étoiles pour un total de 167 chambres. Trois villages vacances d'une capacité de 345 places ainsi que des chambres d'hôtes et des gîtes, des campings.

Enfin le territoire compte 1 234 résidences secondaires et logements occasionnels en 2009.

Le territoire accueille également une variété d'établissements de restauration. Pour rappel, on compte 7 maîtres restaurateurs inscrits dans la démarche de qualité initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges : la Charte Accueil Qualité Commerces Services.

Enfin, le Pays de Remiremont et de ses Vallées met à disposition des touristes des bornes informatives accessibles 24h/24 et équipées d'écrans tactiles. Ces bornes installées depuis 2011 à proximité des offices du tourisme et des lieux stratégiques (gare de Remiremont) renseignent sur l'offre en hébergement, les restaurants, le calendrier des manifestations et des sites touristiques sur plusieurs niveaux territoriaux.

3. L'office du tourisme

Les offices du tourisme sont des organismes locaux de tourisme soumis au Code du tourisme. Ils bénéficient d'une délégation de missions de services publics. Ils ont pour but :

- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique de la commune ou du groupement de communes,
- La coordination des partenaires locaux.

Le territoire communautaire compte 2 offices du tourisme et un syndicat d'initiative :

- L'office du tourisme de la commune du Thillot,
- L'office du tourisme de Bussang,
- Le syndicat d'initiative de Saint-Maurice-sur-Moselle.

Ainsi, alors que les communes du haut du territoire sont couvertes par ses installations, les communes du bas ne possèdent aucun office du tourisme, malgré leur situation en porte d'entrée pour les touristes européens.

A noter que lors de la fusion des deux anciennes intercommunalités, le tourisme n'a pas été retenu dans les nouvelles compétences de la CCBHV. L'office du tourisme des Ballons des Hautes Vosges, qui regroupait les communes de Fresse-sur-Moselle, Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle a également été dissout lors de cette fusion.

A première vue, le territoire ne semble donc pas être organisé autour d'une véritable stratégie de promotion touristique à l'échelle du territoire. On constate de manière générale une absence d'offre touristique intégrée et cohérente, un manque de valorisation des nombreux potentiels existants vis-à-vis de la population mais aussi des touristes. Le territoire semble manquer de porteurs de projets et souffre, de logique partenariale et d'un travail en réseau des acteurs du tourisme.

Le développement du potentiel touristique à l'échelle communautaire constitue un enjeu majeur pour le renforcement de l'économie locale. Ce développement devra intégrer les enjeux du développement durable et préserver le cadre naturel du territoire.

Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel touristique important • La présence de sites touristiques remarquables – Un patrimoine rural et naturel de qualité • Le développement d'un tourisme « 4 saisons » et respectueux de l'environnement • Un tourisme vecteur d'attractivité économique et du maintien du commerce de proximité • Une proportion satisfaisante d'équipements d'accueil touristique • La présence de la voie verte : développement du tourisme cyclable • De nombreux itinéraires de randonnées • La présence de 7 maîtres restaurateurs • Une clientèle européenne en augmentation • La présence de structures d'information et d'accueil (offices du tourisme) • La mise en place de bornes d'informations touristiques par le Pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire ne possède pas de villages typiques et de patrimoine culturel d'envergure • Une offre hôtelière faible : pas d'hôtels haut de gamme • La promotion touristique du territoire • Une forte utilisation des véhicules motorisés par les touristes • L'organisation d'un réseau de transport en commun permettant de se rendre sur les lieux touristiques • Aucun office du tourisme en bas de vallée dans la CCBHV • Le peu d'informations et d'analyse sur la prise en compte du développement durable par les acteurs touristiques et sur les retombées économiques du tourisme sur le territoire

Opportunités

- Un potentiel de développement du tourisme industriel
- Le développement du thermalisme sur la commune de Bussang
- La poursuite de la Convention interrégionale du Massif des Vosges 2014 - 2020

Menaces

- Le manque de stratégie globale de promotion touristique à l'échelle du territoire
- Des stratégies communales divergentes en termes de développement touristique

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) **Structurer et fédérer les politiques de développement touristique du territoire**
- 2) **Inscrire le développement touristique dans une logique de développement durable**
- 3) **Encourager et développer l'agrotourisme sur le territoire**
- 4) **Développer l'accès aux sites touristiques en transport en commun**
- 5) **Connaître et préserver les sites remarquables**
- 6) **Favoriser l'installation d'une offre hôtelière sur le territoire**

AXE 6 : Emissions de gaz à effet de serre

Contexte local

1. La Route Nationale 66 : axe névralgique du territoire

La RN66 assure la liaison entre Remiremont et Mulhouse et constitue l'un des maillons de l'itinéraire Benelux –Bâle – Italie permettant d'effectuer des échanges de longues distances. Elle a obtenu en 1992 le label de grande voie européenne (E 512). La partie vosgienne de la RN66 est classée dans la catégorie des Grandes Liaisons d'Aménagement du Territoire (GLAT) au titre des infrastructures routières à l'horizon 2025. Elle constitue un axe structurant destiné à compléter le réseau national autoroutier.

Les principales vocations de ce réseau routier sont :

- D'assurer un trafic de transit de longue et moyenne distances (traversées trans-vosgiennes),
- D'assurer une bonne accessibilité aux réseaux secondaires (RD486, D465, ...) et ainsi participer au développement économique des espaces traversés,
- D'augmenter le niveau de services offerts aux usagers de la route sur le plan de la sécurité, des temps et distances de transports, du confort et des services annexes (aire de services, aires de repos).

Outre ses vocations internationales, nationales et inter-régionales, la RN66 joue un rôle important de desserte locale de la Haute Vallée de la Moselle (Vosges) et de la Vallée de la Thur (Haut-Rhin). Elle assure notamment la liaison entre les vallées et les principaux pôles économiques locaux tels que Remiremont côté vosgien, Thann, Cernay et Mulhouse côté alsacien.

Ces dernières années des opérations d'aménagements de la RN66 ont été réalisées telles que :

- La déviation de Remiremont mise en service en 1990,
- La déviation à 2x1 voie de Rupt-sur-Moselle mise en service à la fin 2007.

Néanmoins, il subsiste toujours un tronçon entre Ferdrupt et le col de Bussang qui engendre des problèmes de sécurité, de saturation de la circulation notamment au niveau de la commune du Thillot. Ce tronçon génère également de la pollution et du bruit au niveau de la traversée des communes. Afin de remédier à l'asphyxie de ces communes due à un flux routier estimé à 13 000 véhicules par jour (dont de nombreux poids lourds), un projet de contournement du Thillot est en étude.

La déviation permettrait de contourner les communes de Ferdrupt, de Ramonchamp, du Thillot et de Fresse-sur-Moselle sur une longueur de 10,4 km environ. Sa réalisation est considérée comme primordiale pour l'économie locale, dans la mesure où elle permettrait la desserte des vallées très industrialisées du canton du Thillot (Source : site internet de l'Assemblée Nationale). Cette opération est inscrite au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) 2009-2014 et a fait l'objet d'études préalables réalisées par l'Autorité Environnementale (AE : organisme public indépendant).

La déviation du Thillot s'inscrit néanmoins dans un long processus d'aménagement et présente des conséquences importantes pour l'environnement (biodiversité, agriculture, paysages, habitats). Fort de ce constat l'AE a émis en 2011 les avis suivants :

- Une réorientation du projet en présentant des solutions alternatives d'impact moindre, correspondant aux finalités actuelles de cette route
- La réalisation de mesures de compensations des impacts
- L'analyse sur les coûts collectifs et les avantages induits

Ces avis ont conduit à l'abandon du tracé initial en 2x2 voies au profit d'une 2x1 voies. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique entre décembre 2012 et Janvier 2013.

Cependant, afin de réduire la congestion des autres communes, 2 autres projets devront être réalisés :

- La déviation de Saint-Maurice sur Moselle
- La déviation de Bussang

2. Une multi-modalité principalement axée sur le transport routier

La situation géographique du territoire, la périurbanisation et le vieillissement de la population en zone rurale contribuent à complexifier les déplacements sur le territoire. Ces déplacements ne sont pas uniquement liés au caractère résidentiel du territoire (domicile-travail) mais également à l'accès aux services et équipements sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, l'attractivité touristique du territoire tend à accroître les déplacements et les conditions d'accès ainsi que le stationnement favorisent l'utilisation des véhicules individuels personnels. La forte dépendance à la voiture individuelle et l'importance des migrations pendulaires des habitants du territoire contribuent à augmenter de manière significative les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone).

Concernant l'offre en transport alternatif à la voiture, le territoire communautaire dispose de lignes de bus :

- Les lignes 8 « Epinal – Thann » et 11 « Gérardmer – Le Thillot – Ventron », des Lignes Interurbaines des Vosges (LIVO) desservent toutes les communes du territoire,
- La ligne routière 8 du TER de Lorraine,
- La navette des neiges desservant la station de ski Rouge Gazon durant la saison hivernale. (Cette navette gratuite a été abandonnée en 2013).

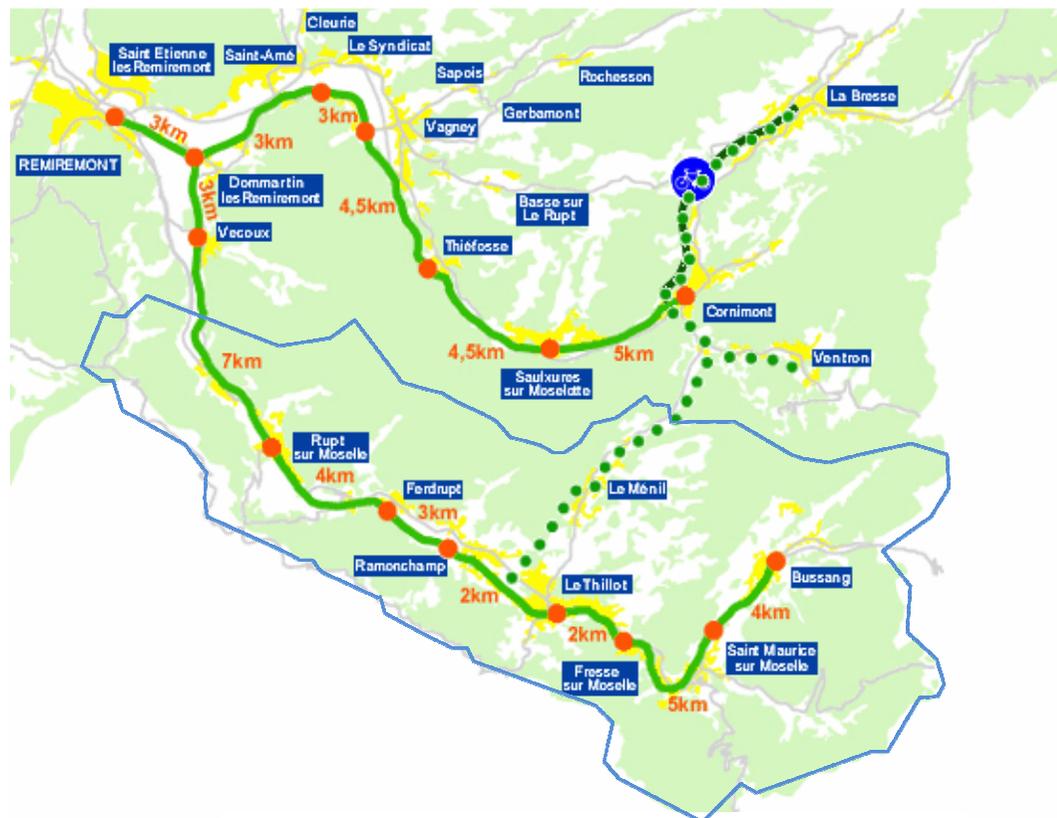
Malgré les initiatives (réorganisation des transports en commun, mise en place de TER cadencés) visant leur développement, les transports collectifs semblent encore sous-développés et sous-utilisés sur le territoire. Les lignes ne répondent pas de manière optimale aux besoins de la population notamment en termes d'adaptation des horaires en journée.

3. Les déplacements doux ou dit « actifs »

Concernant les déplacements doux, ou dit « actifs », ils bénéficient d'une infrastructure intéressante : la voie verte des Hautes-Vosges. Il s'agit d'une piste multi-activité aménagée sur les 53 km des anciennes voies ferrées des vallées de la Moselle et de la Moselotte. Elle contribue à renforcer le maillage des pistes cyclables entre les communes.

La gestion de la voie verte est assurée par le syndicat mixte de la voie verte de la Moselotte qui regroupe les communes de Bussang, Ferdrupt-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil, Ramonchamp, Saint Maurice-sur-Moselle, Le Thillot et Vecoux. Des parcours balisés accessibles à vélo, à pied, en roller, en ski à roulettes ou en ski de fond sont proposés aux promeneurs. Ces parcours contribuent au développement de modes de déplacement alternatif à la voiture, à la valorisation des richesses naturelles mais contribue également à la connaissance du patrimoine des vallées.

L'arrêté préfectoral n°1603/2012 en date du 07 août 2012 définit un nouveau périmètre du syndicat actuel issu de la fusion entre le Syndicat mixte de la Voie Verte de la Haute Moselotte et le Syndicat intercommunal de la piste multi-activités de la Vallée de la Haute Moselle. Celui-ci sera effectif au 1^{er} Janvier 2014 et sera composé de 25 délégués.



Tracé de la voie verte sur le territoire communautaire

4. L'énergie

La qualité de l'air est directement ou indirectement liée à la consommation d'énergie. Les secteurs des déplacements et du parc résidentiel sont en grande partie responsables des émissions de gaz à effet de serre. Les pistes d'améliorations de ces deux secteurs sont à favoriser. De plus, la question de production d'énergies renouvelables est centrale dans un contexte mondial de raréfaction des énergies fossiles. Une orientation proactive en faveur des énergies renouvelable peut être un gain d'attractivité et de la qualité de vie sur le territoire.

Environ 2/3 des logements du territoire ont été construits avant 1974 (date de la première réglementation thermique en France). Et effectivement, la performance énergétique des bâtiments influe fortement sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre. La réduction de la précarité énergétique dans le parc locatif social et dans le parc privé ancien constitue un levier important pour le territoire, tant socialement que pour l'environnement.

L'énergie est partie intégrante de notre société, pour le logement, l'alimentation, l'activité économique, l'agriculture, etc. A ce titre, il est nécessaire, d'une part, d'être « éco-responsable » et d'autre part de développer des énergies renouvelables. De plus, l'efficacité inhérente aux modes de production et de distribution de l'énergie est indispensable.

Le territoire est encore peu doté de dispositifs produisant de l'énergie renouvelable si ce n'est à l'échelle de la maison individuelle, dans le cadre de projets particuliers (pompes à chaleurs, panneaux photovoltaïques, hydraulique, ...).

Les documents d'urbanisme des communes mentionnent peu de mesure relative aux économies d'énergies ou au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cependant, les communes ont contribué au développement de démarches éco-responsables sur le territoire notamment dans le cadre de quelques projets de rénovations ou de constructions de bâtiments publics (BBC¹-HQE²-bois).

¹ BBC : Bâtiment Basse Consommations

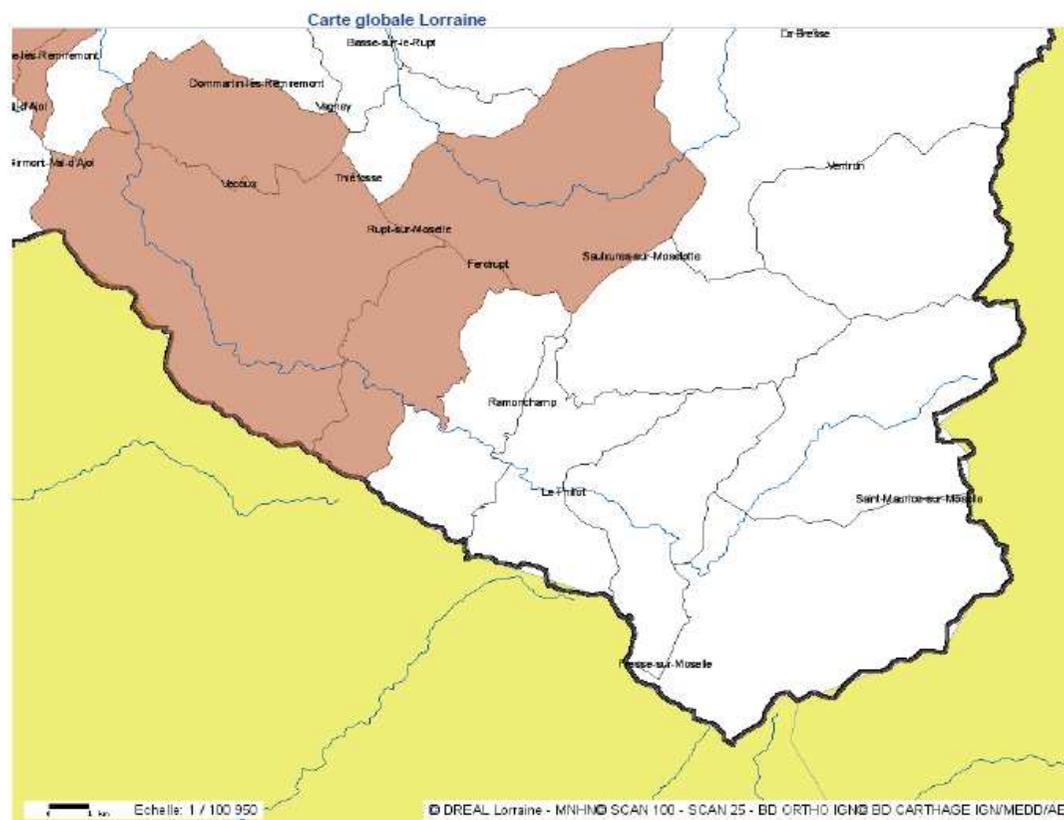
² HQE : Haute Qualité Environnementale

A noter que le Schéma Régional Eolien de la région Lorraine, élaboré en Décembre 2012 dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), définit des zones de développement de l'éolien. L'ensemble du territoire Lorrain présente des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes au sens de la circulaire du 19 juin 2006, à savoir des régimes de vent supérieurs à 4,5m/s (hauteur de mesure : 40 mètres) (Source : SRE Lorrain).

Ainsi, les communes de Rupt-sur-Moselle et Ferdrupt disposent de zones favorables à l'implantation de l'éolien comme le montre la figure ci-dessous.

Toutefois, ces communes appartiennent au périmètre de la zone de vigilance de la vallée de Moselle notamment pour la préservation du Grand Tétras, des ZNIEFF et des zones boisées.

Le territoire de la CCBHV présente en effet des enjeux forts de part ces paysages et ses conditions météorologiques et ses caractéristiques environnementales interdisent de fait l'implantation d'éoliennes sur les périmètres protégés.



Zone d'implantation des éoliennes sur le territoire

Contenu de la carte

- Eau
 - Référentiels eau
 - Cours d'eau automatique selon échel
 - Cours d'eau (classe 1 à 3)
- Energie
 - Schéma Régional Eolien
 - ZDE acceptées
 - ZDE refusées

Fond de plan

- Elément administratifs
 - Sous Préfectures
 - Préfectures
 - Communes toutes échelles
 - Communes automatiques
 - Départements
 - Région Lorraine
 - Autres régions



Tous droits réservés.
Document imprimé le 23 Mai 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Lorraine.

Avec la forte augmentation des prix des énergies fossiles et les engagements de la France en matière de développement des énergies renouvelables (protocole de Kyoto, transition énergétique), le bois énergie connaît un important regain d'intérêt en Lorraine. Le département des Vosges est le 3^{ème} territoire National en termes de récolte de bois.

Le territoire communautaire est très forestier et dispose donc d'un fort potentiel de production de bois-énergie. Les communes développent de nombreuses initiatives autour de cette filière notamment par la mise en place de chaufferie bois dans les structures collectives et par la distribution de bois aux habitants pour le chauffage individuel. La structuration et la valorisation de cette filière à l'échelle du territoire constitue un enjeu fort qui permettra à la CCBHV de gagner en autonomie d'un point de vue énergétique.

Le territoire communautaire adhère au syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV). Le SMDEV est un établissement public à coopération intercommunale. En qualité d'autorité organisatrice, il a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont le concessionnaire est ERDF. Depuis avril 2010, il assure également l'entretien et l'investissement du réseau d'éclairage public pour les communes qui le souhaite.

En matière d'éclairage public certaines communes du territoire ont d'ores et déjà réalisé des diagnostics permettant ainsi de mettre en place des actions visant à réduire les consommations énergétiques.

Matrice AFOM de Développement Durable

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts DD	Faiblesses DD
<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation des routes • Les itinéraires de randonnée pédestres et cyclistes : la voie verte • Des nombreuses constructions en bois et respectant les réglementations thermiques (BBC, HQE, ...) • Un bon potentiel éolien sur le territoire. • Une forte ressource locale de bois-énergie • La présence d'un réseau de gaz et de chaufferies bois • La réalisation des bilans énergétiques de certains bâtiments communaux • L'installation de station de mesure de la qualité de l'air en continu sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique du territoire • La non utilisation du potentiel hydraulique de la Moselle • Une forte dépendance des habitants aux véhicules individuels motorisés • Un part modale des transports en commun et des modes de déplacement doux qui demeure très faible • L'entretien du réseau routier • Des oppositions fortes à l'implantation d'éoliennes sur le territoire (pour des raisons environnementales) • La précarité énergétique des parcs de logements sociaux et de logements individuels « anciens » • Le taux de construction de maison neuves conforment aux réglementations thermiques et/ou en bois

Opportunités DD

- La déviation de la commune du Thillot : décongestion des trafics
- La fusion des syndicats de la Moselle et de la Moselotte : la voie verte

Menaces DD

- La déviation de la commune du Thillot : accroissement des trafics et fragmentation des espaces naturels sur le territoire
- L'augmentation des GES et des microparticules liées à l'utilisation accrue de la voiture
- Une dégradation de la qualité de l'air

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) **Organiser et encourager le développement des modes de transport alternatif à la voiture individuelle motorisée**
- 2) **Développer les chemins forestiers de la voie verte**
- 3) **Valoriser et inciter les constructions en bois local**
- 4) **Définir un dispositif d'amélioration de l'habitat social et privé –Réduire les précarités énergétique dans le parc de logement du territoire**
- 5) **Développer les énergies renouvelables et favoriser les constructions économes**
- 6) **Réduire l'empreinte carbone de l'activité de la CCBHV**
- 7) **Optimiser la diffusion des informations en lien avec les économies d'énergie**
- 8) **Soutenir et valoriser le développement de la filière bois-énergie**

AXE 7 : Ressources naturelles et biodiversité

Contexte local

1. Un patrimoine naturel riche et diversifié

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est un territoire situé au cœur des Hautes-Vosges granitique, caractérisé par trois entités paysagères qui s'individualisent :

- La vallée de la Haute-Moselle, centrale et urbanisée,
- La vallée de la colline, ouverte, agricole et ceinturée par les massifs forestiers,
- Les contreforts septentrionaux et fortement boisés du Ballon de la Servance.

Cette organisation « étagée » toujours perceptible contribue à la qualité du cadre de vie et à sa diversité. Le territoire et ses paysages sont ici parfois concurrents pour l'espace, aux vocations très différentes (résidentielle, économique, agricole, forestière, de loisirs, naturelle,...)

Le territoire de la CCBHV est fortement marqué par le massif Vosgien qui lui confère des caractéristiques paysagères exceptionnelles. Les communes du territoire sont impactées par la loi Montagne.



Le territoire appartient à la région naturelle forestière des Vosges cristallines qui se distingue par un paysage de montagnes boisées culminant à 1300m, composées de crêtes couvertes de chaumes ou de boisements lâches (anciens pâturages). On y retrouve des futaies de conifères (sapins pectinés, épicéas communs) purs ou mélangés aux futaies de hêtres. Enfin, sur les sommets, la hêtraie d'altitude présente des arbres rabougris et déformés.

L'Office National des Forêts réalise le recensement du peuplement forestier et établit un plan d'aménagement pour les forêts communales du territoire. Les forêts communales du territoire sont certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Cette certification permet de garantir et promouvoir une gestion durable des forêts pour les exploitants mais est également un gage de responsabilité et de fiabilité auprès des consommateurs.

La CCBHV bénéficie de la présence du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges partagé avec l'Alsace et la Franche Comté. Le PNR du Ballon des Vosges a établi une stratégie de sa charte 2012-2024 qui se décline en 4 orientations principales :

- La conservation de la richesse biologique et de la diversité des paysages,
- La généralisation des démarches d'aménagement économes (pour les espaces et les ressources),
- La valorisation économique des ressources locales,
- Le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire.

A noter que l'adhésion à cette charte n'est pas obligatoire pour les communes, qui ne l'ont pas adopté en majorité.

On dénombre 51 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sur le territoire. Les ZNIEFF constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. En revanche cet inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Deux types de ZNIEFF sont répertoriés sur le territoire :

- Les zones de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées,
- Les zones de type II : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, ...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

La commune de Saint-Maurice-sur-Moselle est concernée par un classement en réserve naturelle nationale correspondant au Ballon Comtois. De même que la commune de Rupt-sur-Moselle se trouve dans le périmètre de la réserve naturelle régionale de la Tourbière de la Charme. Les réserves naturelles sont des outils chargés de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité et font l'objet de réglementation spécifique.

On note de nombreux secteurs classés Natura 2000 au titre de la Directive Habitat (ZSC¹) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales. Le massif Vosgien est classé « zone de protection spéciale » (ZPS) au titre de la Directive Oiseau visant ainsi la préservation des espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire ou des lieux qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

Depuis 2007, la Région Lorraine, la Région Alsace ainsi que l'Etat, dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges, travaillent ensemble à la préservation du Grand Tétras et des forêts à haute valeur écologique, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges, le Groupe Tétras Vosges et l'Office National des Forêts. Un programme LIFE+ « Des forêts pour le Grand Tétras » est réalisé depuis janvier

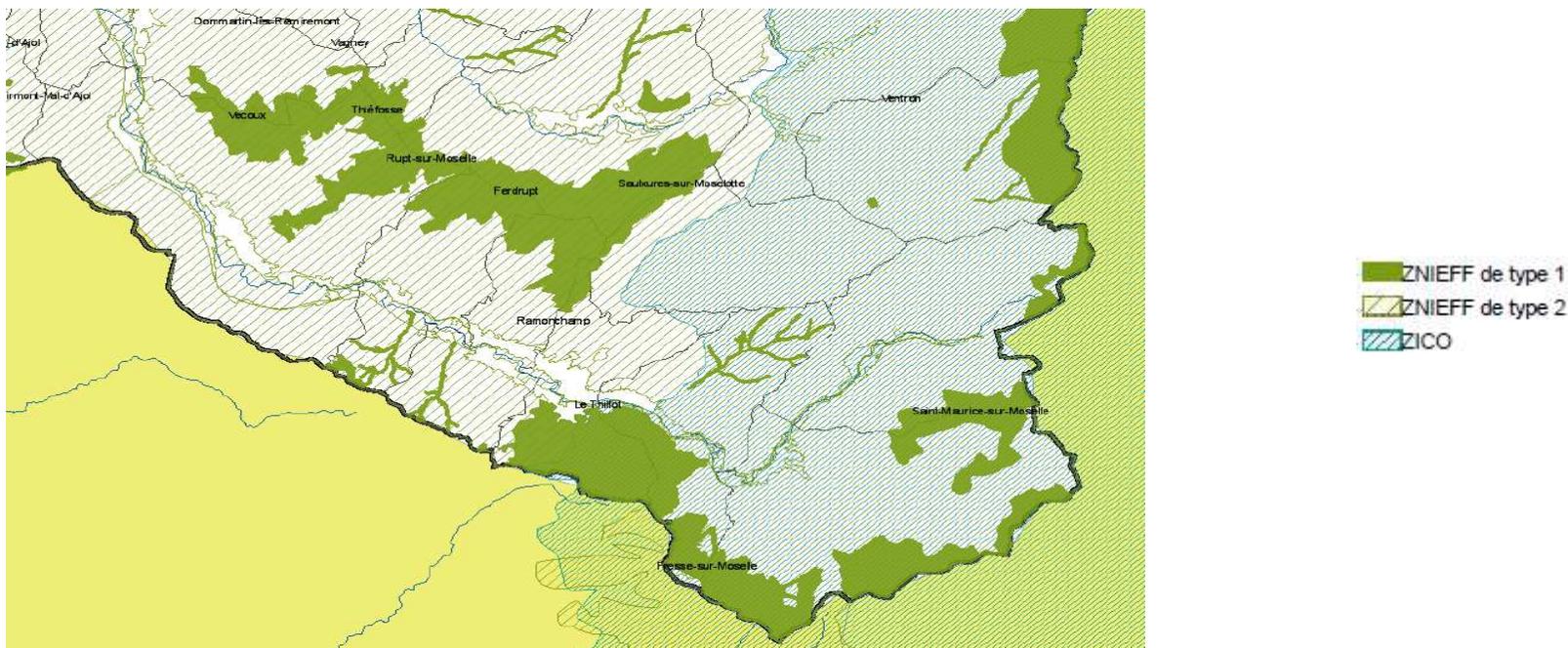


Grand Tétra-DREAL

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation

2010 et prendra fin en décembre 2013 sur le territoire. Il s'articule autour de 3 axes d'interventions :

- La conduite d'une gestion sylvicole adaptée aux exigences du Grand Tétrás telle que la mise en place d'îlot de vieillissement pour garantir un habitat à l'espèce,
- L'adaptation de la fréquentation touristique dans les zones de présence,
- La sensibilisation des usagers et du grand public.



Localisation des ZNIEFF et des ZICO du territoire

Le territoire est parcouru par de très nombreux cours d'eau et est recouvert de très grandes superficies de bois. Par conséquent, il existe peu de rupture des continuités écologiques. Toutefois, certaines infrastructures telles que la RN 66 ou encore le développement linéaire des zones urbanisées peuvent, à terme, causer des dysfonctionnements dans les

déplacements faunistiques et floristiques. Ainsi, la question des continuités écologiques devra avoir une place centrale dans les réflexions sur le développement du territoire de la CCBHV. La prise en compte des trames vertes et bleues devront être intégrées dans tous les PLU à l'horizon 2017.

La qualité de l'environnement naturel et des espaces paysagers contribue à la notoriété du territoire, (identifié comme un espace naturel protégé en grande partie) mais aussi à son attractivité.

2. Un enjeu majeur : la préservation de la qualité de la Moselle

Le territoire possède un réseau hydrographique dense et riche en formations géologiques aquifères. La recharge des nappes est essentiellement assurée par des précipitations élevées, notamment sur le massif vosgien, véritable «château d'eau». Le territoire est également doté de riches réseaux de plans d'eau.

La communauté de communes se situe sur le bassin versant de la Moselle. La Moselle prend sa source dans les Vosges près du Col de Bussang à une altitude de 731m et se jette dans le Rhin à Coblence en Allemagne. Elle s'écoule du Nord au Sud et forme de larges méandres. Outre son affluent principale, la Marthe, la Moselle est également alimentée par plusieurs cours d'eau importants (le Madon, la Seille et l'Orne) et de nombreux ruisseaux sur le territoire.

La CCBHV constitue ainsi la tête de bassin dans l'Est de la France, ce qui lui confère une responsabilité particulière quant à la qualité de sa ressource en eau.



Le découpage réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Bassin Rhin-Meuse (SDAGE) localise le territoire dans la partie « La Moselle amont » du bassin versant. La surface de ce bassin est de 1 784 km² pour un linéaire de cours d'eau de 127 km. La Moselle amont est composée de vallées de transit rapide, à pente marquée. Ses principaux affluents sont la Moselotte et la Vologne.

Les SDAGE sont des documents de planification qui fixent pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2015 en matière de bon état des eaux. Les principaux enjeux identifiés par le SDAGE pour le département des Vosges sont :

- La réduction des pollutions domestiques impliquant la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités dès lors que celles-ci collectent les eaux usées et n'assurent pas un traitement suffisant,
- La restauration de l'équilibre de la nappe des grès du trias inférieur dans l'Ouest vosgien. En effet, cette nappe connaît une situation de surexploitation remettant en cause à moyen terme une partie des usages actuels,
- La restauration de l'hydromorphologie des rivières qui ont subi de nombreux aménagements,
- La préservation des zones humides qui assurent des fonctions nombreuses et indispensables telles que l'épuration des eaux, la prévention des inondations, le soutien des étiages et constituent aussi des réservoirs de biodiversité,
- La dégradation des ressources souterraines vulnérables par les produits phytosanitaires et les nitrates en liaison avec les pratiques agricoles,
- La réduction ou la suppression des rejets de substances chimiques issues des activités industrielles et artisanales.

Le territoire bénéficie de manière générale d'une bonne qualité des eaux superficielles. Le Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse fait un état d'un bon état écologique des eaux superficielle mais d'un état plus dégradé concernant les caractéristiques chimiques de ces eaux notamment pour rapport à leurs teneurs importantes en mercure.

Les masses d'eau des territoires subissent de nombreuses pressions liées aux rejets agricoles, humains et industriels qui engendrent des pollutions diffuses. En effet, la présence de la Moselle sur le territoire intercommunal contribue à l'installation de nombreuses entreprises nécessitant la proximité de l'eau pour se développer.

Le syndicat des Eaux de Presles regroupant les communes de Fresse, Ramonchamp, Ferdrupt, Saint-Maurice-sur-Moselle et le Thillot (partiellement pour les 2 dernières communes) est en charge du captage et de la distribution de l'eau potable. L'eau potable distribuée est captée au puits de Presle à Saint-Maurice et bénéficie d'une excellente conformité bactériologique et chimique.

Les autres communes du territoire disposent d'une régie directe pour le captage et la distribution de l'eau potable qui provient exclusivement des eaux souterraines. On note également une excellente conformité bactériologique et chimique des eaux captées. Néanmoins, l'eau d'alimentation issue des sources ne respecte pas la référence de qualité réglementaire minimum pour le paramètre conductivité : elle présente en effet un caractère corrosif (agressif).

Sur son territoire, la CCBHV dispose de 5 ouvrages d'épurations :

- La STEP² de Bussang : Non communiqué
- La STEP du Thillot : 16 500 EH
- La STEP de Rupt-sur-Moselle : 3 150 EH
- La STEP de Ramonchamp : 2 100 EH
- La STEP de Saint-Maurice-sur-Moselle : 750 EH

Le Syndicat d'Épuration du Thillot gère les STEP des communes de Saint-Maurice-sur-Moselle, du Thillot et de Bussang. La STEP de Rupt-sur-Moselle est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut des Rangs.

Certaines communes du territoire adhèrent au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges. Le SDANC est chargé de réaliser les contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communes.

² STEP : Station d'épuration

Le principal milieu récepteur des eaux résiduaires après traitement est la Moselle. Or, ce cours d'eau et ces affluents situés très en amont ont de faibles débits, ce qui limite fortement leur capacité d'acceptation des effluents pollués. Le territoire abrite de nombreuses industries amenées à rejeter des eaux usées. Cette situation peut être critique, car l'industriel, même s'il respecte les textes nationaux et fait usage des meilleures technologies disponibles, peut présenter des rejets qui ne soient pas acceptables pour le milieu récepteur. Le développement d'installations existantes ou l'implantation de nouvelles entreprises nécessite donc des précautions renforcées afin que le développement économique ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'eau.

3. Risques et nuisances

L'inondation est le principal risque naturel majeur pour la communauté de communes. Ce risque concerne toutes les communes du territoire avec une sensibilité particulière pour les centre-bourgs. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Moselle Amont approuvé par Arrêté Préfectoral du 18 novembre 2008 couvre l'intégralité du territoire.

Le territoire est concerné par le risque de sismicité et par les aléas de retrait et de gonflement des argiles. Ces risques sont considérés comme étant très faibles et sans conséquences en termes de constructibilité des terrains.

Le territoire est également soumis aux risques nucléaires. En effet, on compte deux centrales à proximité :

- La centrale de CATTENOM en Moselle,
- La centrale de FESSENHEIM dans le Haut-Rhin. Cette centrale se situe à 80 km du territoire de la CCBHV (Rupt-sur-Moselle).

Conformément à la circulaire DGS/SGCISN/DDSC n°2001/549 du 14 Novembre 2001, les communes du territoire doivent donc disposer d'un plan communal de distribution d'iode. Cette disposition s'applique en effet dans les départements limitrophes des installations nucléaires.

L'intercommunalité ne dispose pas d'un document unique pour la gestion des risques. A noter toutefois que la commune de Rupt-sur-Moselle a validé son Plan Communal de Sauvegarde en Mars 2012. Le PCS est un dossier d'information communal sur les risques majeurs. Il a pour objectif de définir les premières mesures conservatoires à mettre en œuvre, en vue de la protection des populations et des biens, dans l'attente du déclenchement d'un plan de secours départemental. Ce dernier intègre bien le dispositif de distribution des comprimés d'iode stable.

Malgré son caractère industriel, le territoire de la CCBHV ne présente aucun site industriel à risques majeurs. Néanmoins, 12 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont susceptibles d'engendrer des pollutions, accidents ou nuisances. (Source : Inspection des installations classées)

Le bruit est bien souvent considéré comme une nuisance importante. Les communes du territoire ne sont pas dotées de cartes du bruit. Cependant, le transit important notamment sur la RN66 ainsi que les activités industrielles peuvent engendrer des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire qu'il faudra veiller à minimiser.

4. La mise en place d'un nouveau système de gestion des déchets : la redevance incitative

La collecte des ordures ménagères est du ressort des collectivités, EPCI ou communes indépendantes qui perçoivent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou la Redevance Générale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

L'ancien SIVEIC (Syndicat regroupant l'ensemble des communes de la communauté de communes), aujourd'hui intégré à la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges est compétent pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés. La CCBHV organise directement la collecte des déchets ménagers des 8 communes membres.

La compétence englobe :

- La collecte des ordures ménagères des déchets ménagers recyclables et des encombrants,
- La gestion de la déchèterie de Fresse-sur-Moselle,
- L'implantation de points de tri.

Elle est financée par la TEOM pour les ménages. A partir du 1^{er} Janvier 2014 sera appliquée la redevance incitative. Dans le cadre du 1^{er} Grenelle de l'environnement, la gestion des déchets a été mise à l'honneur. Une loi favorisant la diminution des ordures ménagères et l'augmentation du recyclage a été votée en août 2009 précisant que, dans un délai de cinq ans, une tarification incitative devait être instaurée par les collectivités territoriales.

Ainsi, contrairement à l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est un impôt local basé sur la valeur immobilière (taxe foncière), la redevance incitative est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur » ou « producteur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères. Cette redevance a pour but de réduire le volume des déchets ultimes non valorisables, destinés à être enfouis ou incinérés. Elle se décompose en deux parties :

- Une partie fixe qui correspond à l'abonnement au service
- Une partie variable qui dépendra de l'effort produit par les ménages en termes de tri des déchets.

La période calendaire de 2012 à 2013 est consacrée à la mise en place de l'organisation technique du nouveau système de ramassage des ordures ménagères incluant une période d'essai de 6 mois.

L'ancien SIVEIC favorise également le compostage individuel et met en vente des composteurs à prix réduit pour les administrés. La CCBHV, ainsi que l'ADEME et le SMD cofinancent l'achat des composteurs et fixe le prix de revente de ceux-ci.

Matrice AFOM

Les éléments issus de la concertation sont mis en évidence par l'utilisation de la couleur de police d'écriture BLEUE.

Atouts DD	Faiblesses DD
<ul style="list-style-type: none"> • Une grande richesse des milieux naturels • Un paysage exceptionnel • Une biodiversité remarquable • Des ressources en eaux de bonnes qualités • La présence du PNR du Ballon des Vosges • La présence de la voie verte • Le développement d'une activité touristique respectueuse de l'environnement • La politique de gestion et de valorisation des déchets • L'organisation d'actions éco-citoyennes par les communes • L'encadrement de la pêche et de la chasse • De nombreux partenaires pour la protection et la gestion des forêts (ONF, associations, ...) • La certification PEFC des forêts communales • Le programme LIFE + « Des forêts pour le Grand Tétrás » • Un PPRI approuvé sur tout le territoire • Un risque industriel et technologique faible • La participation des habitants et des communes au concours maisons fleuries et villages fleuris 	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance insuffisante de la biodiversité • Le maintien des espaces et des paysages ouverts • La mauvaise gestion des forêts privées • La valorisation des sites naturels existants • L'utilisation fréquente de véhicules motorisés en forêt • L'optimisation de l'assainissement collectif et non collectif • La mise aux normes des stations d'épurations • Un environnement naturel soumis à de fortes pressions • La sensibilité notable de la ressource en eau • L'adhésion non généralisée au PNR du Ballon des Vosges • La rupture des continuités écologique causée par la RN66 et le développement linéaire des zones urbanisées • La politique territoriale concernant les enjeux liés à l'environnement • L'augmentation des nuisances sonores • La sensibilisation des habitants au développement durable

Opportunités

- La mise en place de la redevance incitative sur le territoire
- Lancement de la campagne de subvention pour l'achat de composteur individuel aux particuliers
- L'intégration des trames vertes et bleues dans tous les PLU à l'horizon 2017
- L'élaboration d'un plan paysage sur le territoire
- La construction de la nouvelle station d'épuration du Thillot pour 2014 et la mise aux normes de la station de Bussang
- La fusion des syndicats de la Moselle et de la Moselotte : la voie verte

Menaces

- **Les incivilités de la population**
- Une augmentation du trafic routier
- L'impact potentiel des activités industrielles et agricoles sur la qualité du milieu : eaux superficielles et souterraines, sols et sous-sols.

Les enjeux spécifiques à l'axe

- 1) Encourager la sensibilisation de tous les publics à l'environnement et au développement durable
- 2) Garantir une bonne qualité des eaux superficielles et des nappes phréatiques
- 3) Préserver les espaces sensibles et maintenir leurs fonctionnalités
- 4) Préserver la biodiversité du territoire et la spécificité des paysages locaux
- 5) Ouvrir les paysages et maintenir une agriculture de campagne
- 6) Développer les chemins forestiers
- 7) Intégrer les espaces forestiers aux politiques touristiques
- 8) Préserver le patrimoine écologique et paysager du territoire
- 9) Encourager la préservation et le développement des ripisylves de la Moselle
- 10) Impliquer et faire participer les politiques dans les réflexions à l'échelle globale du massif forestier
- 11) Répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de réduction de 7% de la production d'Ordures Ménagères et assimilés d'ici 2015
- 12) Poursuivre les efforts de la collectivité en matière d'exemplarité
- 13) Diminuer les nuisances sonores sur le territoire
- 14) Prendre en compte tous risques dans le développement futur du territoire